



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2022

Le jeudi 7 juillet 2022 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le jeudi 23 juin 2022.

Présents:

MARTIN Pierre-Yves	ARNAUD Philippe	BEREZIN Serge
BOUDJEMAI Kaissa	CARCREFF Corinne	COLLET Marie-Madeleine
MANTEL Serge	ATTARD Gérard	AOUATI Kheireddine
MONIER Annick	MAKHLOUF Dounia	BACH Raphael
BORDES Roselyne	LEROUX Pierre-Olivier	TRILLAUD Laurent
MILOTI Donni	DI IORIO Rina	HODE Laurence
CARRATALA Henri	MARKARIAN Olivier	HAMZA Ali
LE COZ Lucie	FOURNIER Marine	
MICONNET Olivier	KOUCEM Yacine	
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	
MOULINAT-KERGOAT Hélène	ADLANI Myriam	
	DJABALI Sara	

Pouvoirs:

AIDOUDI Salem à BOUDJEMAI Kaissa	LE BLEGUET Marie-Therese à MONIER Annick
LAFARGUE Jean-Claude à CARRATALA Henri	MAUROBET Catherine à MARKARIAN Olivier
GUIMARAES Odette à MILOTI Donni	BITATSI-TRACHET Françoise à TRILLAUD Laurent
BERNARD Anne à MARTIN Pierre-Yves	JOLY Nathalie à BACH Raphael
BARATTA Jean-Pierre à ATTARD Gérard	PERRAULT Gérard à HODE Laurence
DELERUELLE Quentin à DJABALI Sara	ROSSINI Christel à HODE Laurence
CRALIS Christophe à MANTEL Serge	

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire de séance Monsieur CARRATALA a été désigné pour remplir ces fonctions.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- 1- Nomination d'un(e) secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance du 07 avril 2022

N° délib.	Libellés	Rapporteur
2022-07-01	Communication du Maire – article L.2122-22 du CGCT	M. Le Maire
2022-07-02	Changement de dénomination du dispositif « LG PASS JEUNES » en « CLUB JEUNESSE »	Mme Makhlouf
2022-07-03	Approbation du règlement de fonctionnement du dispositif « CLUB JEUNESSE »	Mme Makhlouf
2022-07-04	Création d'une grille tarifaire pour les activités proposées par le service jeunesse	Mme Makhlouf
2022-07-05	Mise en place d'ateliers éducatifs les mercredis dans le cadre des activités proposées par le service jeunesse et adoption du règlement de fonctionnement du service	Mme Makhlouf
2022-07-06	Mise en place d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité et adoption de son règlement de fonctionnement	Mme Makhlouf
2022-07-07	Création d'un taux de rémunération des intervenants du dispositif « contrat local d'accompagnement à la scolarité »	Mme Makhlouf
2022-07-08	Fixation du taux de rémunération des intervenants des ateliers scolaires dans le cadre du dispositif ACTE	Mme Makhlouf
2022-07-09	Désignation d'un suppléant pour siéger au sein de la CLECT de l'EPT Grand Paris Grand Est	M. Le Maire
2022-07-10	Approbation d'une concession de service public pour la gestion du stationnement payant sur voirie et l'exploitation de l'ensemble des parcs de stationnement à Livry-Gargan	M. Lafargue
2022-07-11	Approbation de la convention de partenariat à conclure avec ENEDIS pour la réalisation d'une fresque murale sur un poste de distribution publique d'électricité	M. Lafargue

2022-07-12	Signature de la convention relative à la mise en place d'un nouveau projet éducatif de territoire ainsi qu'un nouveau plan mercredi	Mme Boudjemaï
2022-07-13	Recours au personnel enseignant dans le cadre des temps périscolaires et fixation des taux de rémunération	Mme Boudjemaï
2022-07-14	Convention relative à la mise en œuvre d'actions école ouverte vacances apprenantes durant l'été 2021 dans le 1 ^{er} degré	Mme Boudjemaï
2022-07-15	Convention d'adhésion au réseau Micro-Folies	Mme Moulinat-Kergoat
2022-07-16	Garantie d'emprunt à conclure avec la société BATIGERE pour la construction de 18 logements au 19 à 23 avenue Lucie Aubrac	M. Bérézin
2022-07-17	Convention de réservation de logements à conclure avec la société BATIGERE - construction de 18 logements au 19 à 23 avenue Lucie Aubrac	M. Bérézin
2022-07-18	Garantie d'emprunt à conclure avec la société BATIGERE pour la construction de 28 logements au 28-30 Boulevard Maurice Berteaux	M. Bérézin
2022-07-19	Convention de réservation de logements à conclure avec la société BATIGERE pour la construction de 28 logements au 28-30 Boulevard Maurice Berteaux	M. Bérézin
2022-07-20	Approbation de la convention d'expérimentation pour un parcours de soins coordonnés des enfants et adolescents - dispositif « Santé Protégée »	Mme Carcreff
2022-07-21	Dénomination des crèches de Sully	Mme Le Coz
2022-07-22	Adoption du règlement intérieur de la collectivité	M. Le Maire
2022-07-23	Modification du tableau des effectifs	M. Le Maire
2022-07-24	Attribution du RIFSEEP à certains agents contractuels de catégorie C	M. Le Maire

Monsieur le Maire – Bonsoir, mes chers collègues. J'ouvre la séance du Conseil municipal du 7 juillet 2022 avec un ordre du jour de 49 délibérations.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022

Monsieur le Maire – Y a-t-il des observations ? Je cède la parole à Madame HODE.

Madame HODE – Je signale que nous n'avons pas obtenu réponse à notre question sur les animaux mis à la réforme.

Monsieur le Maire – Nous vous communiquerons ces éléments. Il me semblait que la réponse que je vous avais apportée pendant la séance était la bonne.

Madame HODE – Elle était assez incomplète et vous m'aviez indiqué que j'obtiendrais des réponses ultérieurement.

Monsieur le Maire – Nous transmettrons.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

N°2022-07-01 : COMMUNICATION DU MAIRE – ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Monsieur le Maire – Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Nous prenons acte. Je vous en remercie.

Avant de passer à la deuxième délibération, je demande aux jeunes du Conseil local de la Jeunesse de me rejoindre. Je demande une suspension de séance pour laisser la parole à deux de ses élus.

La séance est suspendue.

N°2022-07-02 : CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DU DISPOSITIF « LG PASS JEUNES » en « CLUB JEUNESSE »

NORA – Élu(e) du Conseil local de la Jeunesse – Bonjour. Lors de la séance plénière du Conseil local de la Jeunesse qui a eu lieu mercredi 1^{er} décembre 2021, plusieurs projets ont été présentés à Monsieur le Maire et Madame MAKHLOUF, adjointe au Maire en charge de la Jeunesse.

Nous avons notamment proposé de modifier le nom du dispositif « LG Pass Jeunes ». Monsieur le Maire et Madame MAKHLOUF ont donné leur accord de principe. Le mercredi 5 janvier 2022, nous nous sommes rassemblés en groupe de travail sur ce projet et avons émis quatre propositions, à savoir LGJ (Livry-Gargan Jeunes), Maison de la Jeunesse, Club Jeunesse et Actif Jeunes.

Après discussion et délibération entre nous, nous avons finalement décidé de retenir les deux propositions suivantes : Club Jeunesse et Actif Jeunes.

JUSTINE – Élu(e) du Conseil local de la Jeunesse – Enfin, nous avons proposé que les deux propositions retenues soient soumises au vote des jeunes inscrits actuellement sur le dispositif LG Pass Jeunes.

Ainsi, un e-mail a été envoyé à toutes les familles référencées au Service Jeunesse. Un formulaire de vote a également été directement remis à tous les jeunes présents sur le dispositif durant les vacances scolaires d'avril et a été renseigné durant le temps d'activité. Le vote s'est ainsi déroulé sur la période du lundi 24 avril au vendredi 6 mai 2022. Le mercredi 11 mai, en respectant l'organisation du dépouillement de votre

traditionnel, nous avons tous été scrutateurs et avons installé deux tables de dépouillement.

Nous nous sommes réparti les rôles : compter les bulletins et ouvrir les bulletins, annoncer le choix inscrit sur chaque bulletin, noter le vote sur une feuille de dépouillement. Après recomptage du nombre de bulletins de vote et bâtons inscrits sur les feuilles de dépouillement, 103 jeunes du dispositif LG Pass se sont exprimés. 82 jeunes ont choisi « Club Jeunesse », 20 jeunes ont choisi « Actif Jeunes » et un bulletin était nul.

Monsieur le Maire – Merci de la présentation de cette délibération. Je rouvre la séance pour l’approbation sur cette nouvelle dénomination du dispositif « LG Pass Jeunes » en « Club Jeunesse ».

La séance est reprise.

Monsieur le Maire – Y a-t-il des observations ? Je n’en vois pas. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Qui est pour ? Merci.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

Nous pouvons applaudir le Conseil local de la Jeunesse et les deux élues qui ont présenté cette délibération. Je vous remercie beaucoup du travail qui a pu être réalisé en concertation et pour la présentation de cette délibération.

[Applaudissements]

Madame MAKHLOUF – Je remercie Nora et Justine.

N°2022-07-03 : APPROBATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF « CLUB JEUNESSE »

Madame MAKHLOUF – Monsieur le Maire, mes chers collègues, afin de renforcer et de sécuriser le fonctionnement du dispositif « Club Jeunesse », il est nécessaire de créer un règlement de fonctionnement précisant les modalités d’accès, d’inscription, d’accueil, d’adhésion, de tarification selon les activités ou sorties payantes, les règles de vie en collectivité et les sanctions en cas de manquement. Les jeunes souhaitant s’inscrire au dispositif devront approuver le règlement de fonctionnement.

Il nous est donc demandé d’approuver le règlement de fonctionnement du Club LG Pass qui fixe également les coûts de participation financière des familles avec prise d’effet au 1^{er} septembre 2022.

Monsieur le Maire – Merci, Madame MAKHLOUF. Y a-t-il des questions ? Je cède la parole à Monsieur TRILLAUD.

Monsieur TRILLAUD – Bonsoir à tous. Je souhaite intervenir sur les délibérations 3 à 7. Cet ensemble de délibérations porte sur des changements autour du Service Jeunesse et du Club Jeunesse. Or ces modifications ne portent pas uniquement sur un changement de nom, mais également sur une éthique. La Ville doit s’ouvrir à tous et nous regrettons qu’il nous soit proposé des activités payantes sans que soit appliqué le quotient familial. Ne serait-ce que par cet aspect, les activités du Service Jeunesse ne seront plus accessibles aux plus précaires.

Selon les dires de la commission de préparation, un questionnaire a été remis à 1 700 jeunes collégiens et lycéens. Parmi eux, combien ne sont inscrits dans aucun club sportif ou association culturelle ? C’est à eux que le Service Jeunesse doit être le plus attentif.

Monsieur le Maire – Merci, Monsieur TRILLAUD. Je cède la parole à Madame MAKHLOUF.

Madame MAKHLOUF – En effet, une tarification a été établie. Toutefois, le montant le plus excessif est de 10 euros, c'est-à-dire qu'il est plafonné à 10 euros, ce qui est fortement accessible. Il faut savoir que pour obtenir des subventions de la part de la Caisse d'Allocations Familiales, nous devons répondre à un cahier des charges, lequel demande une tarification pour les jeunes.

Monsieur le Maire – Merci, Madame MAKHLOUF. Sur la troisième délibération, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à la majorité par :

- 37 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves +

BERNARD Anne

BOUDJEMAI Kaïssa +

AIDOUDI Salem

MANTEL Serge +

CRALIS Christophe

MONIER Annick +

LE BLEGUET Marie-Thérèse

MILOTI Donni +

GUIMARAES Odette

CARRATALA Henri +

LAFARGUE Jean-Claude

LE COZ Lucie

MICONNET Olivier

HERRMANN Marie-Catherine

MOULINAT-KERGOAT Hélène

ARNAUD Philippe

CARCREFF Corinne

ATTARD Gérard+

BARATTA Jean-Pierre

MAKHLOUF Dounia

LEROUX Pierre-Olivier

MARKARIAN Olivier +

MAUROBET Catherine

FOURNIER Marine

KOUCEM Yacine

CHASSAIN Clément

ADLANI Myriam

DJABALI Sara +

DELERUELLE Quentin

BEREZIN Serge

COLLET Marie-Madeleine

AOUATI Kheireddine

HODE Laurence +

PERRAULT Gérard et

ROSSINI Christel

HAMZA Ali

- 04 abstentions :

BACH Raphael + Nathalie JOLY

TRILLAUD Laurent + BITATSI-TRACHET Françoise

N°2022-07-04 : CRÉATION D'UNE GRILLE TARIFAIRE POUR LES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LE SERVICE JEUNESSE

Madame MAKHLOUF – Dans la continuité consistant à poser un cadre réglementaire, la création d'une grille de tarif des activités du Service Jeunesse s'impose. À la rentrée 2022, l'offre proposée aux jeunes Livryens par le Service Jeunesse s'enrichit de nouvelles activités : ateliers sur plusieurs cycles et soutien à la scolarité à travers un contrat local d'accompagnement scolaire. Cette évolution s'accompagne d'une volonté de fidéliser les jeunes et d'éviter un réflexe de consommateur.

Il est donc proposé la création d'une adhésion annuelle au dispositif Club Jeunesse à hauteur de 10 euros, d'une participation financière des familles aux sorties ou activités payantes proposées dans le cadre du Club Jeunesse, d'une participation aux ateliers du mercredi, d'une tarification à l'année pour les ateliers d'accompagnement à la scolarité et d'une participation aux mini-séjours avec application de ces tarifs à compter du 1^{er} septembre 2022.

Monsieur le Maire – Y a-t-il des observations ? Je cède la parole à Monsieur TRILLAUD.

Monsieur TRILLAUD – Nous comprenons qu'il y ait des frais pour certaines activités, mais sommes foncièrement contre le paiement du soutien scolaire. Nous parlions d'un plafonnement à 10 euros, mais s'ajoute le coût du soutien. 50 euros par an ou 20 euros par trimestre peuvent sembler être une somme raisonnable, mais il faut aussi penser aux familles en difficulté et à celles qui ont plusieurs enfants.

Monsieur le Maire – Je cède la parole à Madame MAKHLOUF.

Madame MAKHLOUF – Comme expliqué au préalable. Ce sont les conditions requises pour obtenir des subventions de la part de la CAF. Le CLAS est national. Pour répondre à ce cahier des charges, nous sommes obligés d'appliquer une tarification, sinon nous n'obtenons pas de subvention et ne pouvons mettre en place le CLAS.

Monsieur le Maire – Je cède la parole à Monsieur BACH.

Monsieur BACH – Je soutiens le propos de Monsieur TRILLAUD. La réglementation que vous évoquez consisterait donc en 50 euros par an au minimum pour le soutien scolaire. Est-ce à dire que si nous proposons moins ou appliquons un coefficient pour le soutien scolaire, nous ne rentrerions pas dans ces catégories ? 50 euros par an est donc le minimum à proposer pour rentrer dans cette catégorie et devenir éligible.

Madame MAKHLOUF – Il s'agit du tarif qui a effectivement été proposé pour faire cet atelier CLAS.

Monsieur BACH – C'est ce qui a été proposé, mais nous avons un discours global avec Laurent consistant à questionner le coût de ces activités pour les familles. Vous avez évoqué la nécessité de rentrer dans un dispositif permettant de financer ces activités, ce que nous concevons totalement. Ma question est de savoir si le montant de 50 euros par an s'inscrit dans ce dispositif. Notre question ne porte pas sur l'aspect payant avec un minimum pour ces activités. Nous nous questionnons sur ce montant de 50 euros par an qui commence à chiffrer pour une famille de deux, trois ou quatre enfants se trouvant dans la précarité. Ma question porte sur la pertinence. Cette somme de 50 euros minimum par an rentre-t-elle dans ce dispositif ou est-ce de votre ressort.

Madame HODE – La question est : est-ce qu'on pourrait faire moins, ce qui ne nous empêcherait pas d'entrer dans le dispositif ?

Madame MAKHLOUF – Si nous nous basons sur l'impact financier, nous avons un budget de fonctionnement hors masse salariale de 8 100 euros. En ajoutant la masse salariale, il s'établit à 29 999 euros. Donc, il est vrai que nous demandons une participation des familles à hauteur de 4 400 euros, ce qui est moindre par rapport à l'investissement. Il n'est pas possible d'accorder la gratuité. Pour impliquer les familles, il faut absolument donner un coût.

Monsieur BACH – La CAF demande-t-elle un coût minimal ? Vous avez sous-entendu qu'il fallait un coût, mais pour la CLAS, la CAF exige-t-elle qu'un tarif s'applique ou pouvons-nous imaginer un soutien scolaire gratuit comme c'était le cas jusqu'à présent ?

Madame MAKHLOUF – À cet instant, je ne peux répondre à votre question, mais je pourrai vous apporter la réponse lorsque j'aurai consulté mon service.

Monsieur le Maire – Merci, Madame MAKHLOUF. Je rappelle que ce dispositif est mis en place tout au long de l'année, ce qui n'est pas correspondant au dispositif existant

uniquement pendant les vacances scolaires et qui fait partie du Club Jeunesse. Il a pour objectif de pouvoir accueillir 44 collégiens et 44 lycéens. Comparativement, le coût des soutiens scolaires par des organismes privés ou des cours particuliers à l'année, soit facilement 35 semaines de cours, il me semble que la somme répercutée dépasserait largement les 50 euros annuels.

Lorsque nous faisons des sorties gratuites et que la personne ne se présente pas, nous payons la place, laquelle peut coûter 50 euros comme pour le Parc Astérix, par exemple. Le jeune qui n'a pas payé sa place n'est pas responsable car il n'y a pas d'engagement. Au moins, nous formalisons un engagement à venir de la part du jeune et à éviter de prendre la place de quelqu'un d'autre qui aurait pu en bénéficier car les places sont limitées lorsque nous nous déplaçons dans une manifestation, un parc ou une sortie. Il s'agit d'un engagement donnant-donnant de la part des jeunes.

Je cède la parole à Madame HODE.

Madame HODE – Je crois que ce qui pose souci n'est pas vraiment la tarification pour des activités qui sont intéressantes – et je ne nie pas que le prix soit intéressant – mais l'accompagnement à la scolarité. Concrètement, le tarif est moins élevé que les leçons particulières, Études Plus et les sociétés privées qui sont très onéreuses, mais de nombreuses associations sont beaucoup moins chères.

Nous nous adressons en priorité à des familles n'ayant *a priori* pas d'autre choix et nous demandons si le montant de 50 euros par enfant ne constituerait pas un frein pour certaines d'entre elles. Entre la gratuité, dont nous comprenons qu'elle n'est pas envisageable, et la somme de 50 euros, il existe peut-être un tarif qui pourrait être plus abordable pour certaines familles. Nous comprenons que cela n'a rien à voir avec des sociétés privées et des cours particuliers, mais il faut s'interroger sur les nombreuses familles qui sont le plus en difficulté, lesquelles ont le moins recours au soutien scolaire. Financièrement, lorsque vous avez du mal à manger, il est compliqué de payer un cours particulier à son enfant, même si celui-ci est en difficulté. Il s'agit d'essayer de trouver l'adéquation entre un tarif et un besoin.

Monsieur le Maire – Je propose de commencer avec cette tarification. Nous examinerons ensuite les bilans et les actions qui pourront être menées. Ce travail sera effectué en relation avec les principaux des collèges et les proviseurs des lycées afin d'accompagner les élèves qui en auraient le plus besoin dans ce cadre.

Madame MAKHLOUF – J'ajoute que les associations s'arrêtent à l'élémentaire. Le soutien scolaire pour les collégiens et les lycéens...

Madame HODE – L'ASEIP n'existe plus ?

Monsieur le Maire – Non.

Madame MAKHLOUF – En effet. Le montant de 50 euros ramené à l'année fait 4 euros.

Madame HODE – Oui, mais l'ASEIP n'était pas chère non plus.

Madame MAKHLOUF – Il y avait quand même un coût.

Madame HODE – Oui, mais il ne s'agissait pas de 50 euros. Le prix était moins élevé pour les familles en difficulté. Ceux qui le pouvaient réglaient 60 euros et ceux qui éprouvaient des difficultés payaient beaucoup moins. Étaient concernés les collèges et les lycées.

Madame MAKHLOUF – D'accord, mais cela n'existe plus. Nous n'en sommes pas encore à la délibération sur le CLAS. Si vous voulez, nous pourrions en discuter lorsque nous aborderons ce point.

Il faut savoir que nous sommes les moins chers. De nombreux CLAS ont été appliqués et leurs tarifs sont de 60 à 120 euros. Nous avons voulu faire amende honorable et essayer de fixer un prix en dessous des autres communes.

Monsieur le Maire – Merci. Je cède la parole à Monsieur TRILLAUD.

Monsieur TRILLAUD – Il faudrait prendre en compte le quotient. Certaines familles ne verront pas la différence à la fin du mois, mais les familles des trois premières tranches seront impactées, ce qui est regrettable.

Monsieur le Maire – Merci Monsieur TRILLAUD. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à la majorité par :

A la majorité par :

- 35 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves +
BERNARD Anne
BOUDJEMAI Kaïssa +
AIDOU DI Salem
MANTEL Serge +
CRALIS Christophe
MONIER Annick +
LE BLEGUET Marie-Thérèse
MILOTI Donni +
GUIMARAES Odette
BORDES Roselyne
CARRATALA Henri +
LAFARGUE Jean-Claude
LE COZ Lucie
MICONNET Olivier
HERRMANN Marie-Catherine
MOULINAT-KERGOAT Hélène

ARNAUD Philippe
CARCREFF Corinne
ATTARD Gérard +
BARATTA Jean-Pierre
MAKHLOUF Dounia
LEROUX Pierre-Olivier
DI IORIO Rina
MARKARIAN Olivier +
MAUROBET Catherine
FOURNIER Marine
KOUCEM Yacine
CHASSAIN Clément
ADLANI Myriam
DJABALI Sara +
DELERUELLE Quentin

BEREZIN Serge
COLLET Marie-Madeleine
AOUATI Kheireddine

08 voix contre :

BACH Raphael + Nathalie JOLY
TRILLAUD Laurent + BITATSI-TRACHET Françoise
HODE Laurence +
PERRAULT Gérard et
ROSSINI Christel
HAMZA Ali

**N°2022-07-05 : MISE EN PLACE D'ATELIERS ÉDUCATIFS LES MERCREDIS
DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LE SERVICE JEUNESSE ET
ADOPTION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE**

Madame MAKHLOUF – Dans la continuité des activités proposées durant les congés scolaires, les ateliers du mercredi seront centrés sur l'expression artistique et plus particulièrement sur l'art urbain. Ce mode d'expression peut se révéler sous différentes

formes visuelles ou sonores. Ainsi, trois ateliers sont proposés : du stand up, de la MAO (Musique Assistée par Ordinateur) et des ateliers graphe.

Ces ateliers ont pour objectif d'engager les jeunes dans une démarche de projet, de développer l'expression écrite et orale, d'améliorer l'ouverture sur les autres et l'esprit critique, d'enrichir leurs compétences et d'assurer une transversalité de l'action jeunesse à la programmation culturelle.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la mise en place des ateliers du mercredi et d'approuver le règlement de fonctionnement du service.

Monsieur le Maire – Merci, Madame MAKHLOUF. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Ils sont contre les activités proposées aux jeunes le mercredi.

La délibération est adoptée à la majorité par :

A la majorité par :

- 35 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves +

BERNARD Anne

BOUDJEMAI Kaissa +

AIDOUDI Salem

MANTEL Serge +

CRALIS Christophe

MONIER Annick +

LE BLEGUET Marie-Thérèse

MILOTI Donni +

GUIMARAES Odette

BORDES Roselyne

CARRATALA Henri +

LAFARGUE Jean-Claude

LE COZ Lucie

MICONNET Olivier

HERRMANN Marie-Catherine

MOULINAT-KERGOAT Hélène

ARNAUD Philippe

CARCREFF Corinne

ATTARD Gérard+

BARATTA Jean-Pierre

MAKHLOUF Dounia

LEROUX Pierre-Olivier

DI IORIO Rina

MARKARIAN Olivier +

MAUROBET Catherine

FOURNIER Marine

KOUCEM Yacine

CHASSAIN Clément

ADLANI Myriam

DJABALI Sara +

DELERUELLE Quentin

BEREZIN Serge

COLLET Marie-Madeleine

AOUATI Kheireddine

08 voix contre :

BACH Raphael + Nathalie JOLY

TRILLAUD Laurent + BITATSI-TRACHET Françoise

HODE Laurence +

PERRAULT Gérard et

ROSSINI Christel

HAMZA Ali

Monsieur TRILLAUD – Monsieur MARTIN, c'est la tarification qui nous pose problème. Les idées sont bonnes, mais le prix interroge.

Monsieur le Maire – Il est vrai que tout est gratuit avec vous.

Un intervenant – Effectivement, pour les quotients 1, 2 et 3, tout serait gratuit.

Monsieur le Maire – Cela s'appelle l'inégalité.

Je cède la parole à Madame MAKHLOUF pour la présentation simultanée des deux délibérations suivantes.

N°2022-07-06 : MISE EN PLACE D'UN CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ ET ADOPTION DE SON RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE FONCTIONNEMENT

Madame MAKHLOUF – La Commune souhaite mettre en œuvre le dispositif Contrat local d'accompagnement à la scolarité pour les collégiens et les lycéens livryens par l'intermédiaire de son Service Jeunesse en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine–Saint-Denis. Il est essentiel de vous donner quelques données chiffrées pour une meilleure compréhension des enjeux et des objectifs recherchés.

Selon les chiffres de l'Insee de 2018, les 11-24 ans représentent 17,1 % de la population livryenne. Parmi eux, 52 sont âgés de 11 à 17 ans et sont scolarisés. De plus, le Diagnostic Jeunesse initié par la Commune auprès d'un échantillon de 1 719 jeunes de 11 à 25 ans montre qu'ils sont en demande d'ateliers de soutien à la scolarité dans une proportion de 69 % pour les 11-14 ans et 70 % pour les 15-17 ans.

L'accompagnement à la scolarité désigne l'ensemble des actions visant à offrir aux côtés de l'école l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Les actions d'accompagnement à la scolarité doivent avoir lieu en dehors du temps de l'école et être centrées sur l'aide aux élèves pour créer les conditions de la réussite. Cet accompagnement s'adresse donc aussi aux parents en leur permettant de s'impliquer dans la scolarité de leurs enfants. À distinguer du soutien scolaire qui porte directement sur les contenus et activités scolaires, l'accompagnement à la scolarité ne reprend ni les programmes ni les méthodes de l'école.

Le fonctionnement proposé du CLAS à Livry-Gargan se déclinerait ainsi :

- un CLAS collégiens de 44 places, dont 22 places pour les 6^{ème} et les 5^{ème}, et 22 places pour les 4^{ème} et les 3^{ème} ;
- un CLAS lycéens 44 places, dont 22 places pour les 2^{nde} et 22 places pour les 1^{ère} et Terminale.

Il nous est demandé d'approuver le règlement de fonctionnement pour la mise en place d'un CLAS incluant la participation financière des familles.

Monsieur le Maire – Merci, Madame MAKHLOUF. Y a-t-il des questions ? Je cède la parole à Madame HODE.

Madame HODE – Pourquoi l'ensemble du budget de fonctionnement ne figure-t-il pas dans la délibération ? Nous avons le montant hors masse salariale, or, sauf erreur de ma part, le total s'établit à 63 000 euros. Il aurait été intéressant de connaître le coût total de l'opération. Par ailleurs, comme vous avez fait une étude globale sur de nombreux jeunes, les places seront-elles suffisantes ? Correspondent-elles au besoin ?

Madame MAKHLOUF – Comment trouvez-vous les 60 000 euros, Madame HODE ?

Madame HODE – J'ai ajouté les 8 100 et la masse salariale, soit 63 000.

Madame MAKHLOUF – À combien avez-vous estimé la masse salariale ?

Madame HODE – Il est indiqué qu'elle est de... Je vous l'indiquerai tout à l'heure.

Monsieur le Maire – Vous avez calculé 63 000. Nous sommes à 54 000, peut-être avec le nombre de semaines qui ne sont pas formellement indiquées. J'ai évoqué 135 semaines et je dis 54 000 euros. Le nombre de semaines fait peut-être la différence. 54 000 euros sont dépensés sur ce dispositif en prenant en compte les charges de personnel.

Madame MAKHLOUF – Et s'agissant du nombre de places, il faut bien commencer quelque part. Il a donc été convenu de commencer avec 44 places pour les collégiens et 44 pour les lycéens.

Madame HODE – Ces chiffres peuvent donc être amenés à évoluer.

Madame MAKHLOUF – Tout à fait.

Monsieur le Maire – Je cède la parole à Monsieur HAMZA.

Monsieur HAMZA – Bonsoir tout le monde. Sur le principe général, j'ai voté contre car à l'heure où l'on demande aux familles de faire des efforts financiers en raison de l'inflation, qu'il s'agisse de l'augmentation de l'essence ou autre, je trouve que le Conseil municipal ou la Mairie aurait éventuellement pu reporter ces augmentations et ces tarifs. Ce montant de 50 euros semble minime, mais je connais quelques familles pour lesquelles il sera considérable. Se rendre au travail en voiture coûte environ 100 euros par semaine pour une personne. L'essence a pratiquement doublé. Par conséquent, ces 50 euros s'ajoutent à l'essence et à différentes augmentations. Je pense que nous aurions pu reporter ces tarifications ou les appliquer de manière symbolique, mais pas à ces taux.

Monsieur le Maire – Merci, Monsieur HAMZA, mais la Collectivité a aussi des coûts importants au travers de l'augmentation des fluides qui s'élèvent actuellement en année pleine à plus de 1,5 million d'euros pour le gaz et l'électricité suite aux différentes augmentations. Lorsque nous ouvrirons les locaux pour ces différents dispositifs, nous n'éclairerons pas à la bougie. Nous consommerons de l'électricité et du gaz pour chauffer les locaux. Dans ce cadre, la Collectivité doit engager des coûts supplémentaires.

Monsieur HAMZA – 60 000 euros ne sont pas non plus...

Monsieur le Maire – 1,5 million.

Monsieur HAMZA – Oui, 1,5 million, mais nous ne sommes pas une Ville en déficit. Je ne dis pas qu'il ne faut pas les donner, mais que nous aurions pu attendre un peu avant de formuler ces propositions. C'est votre choix, mais ce n'est pas le mien.

Monsieur le Maire – Très bien, Monsieur HAMZA.

Madame MAKHLOUF – J'ai une réponse pour Madame HODE. Il s'agit de 54 000 euros sans subvention.

Pour répondre à Monsieur HAMZA, chacun sait que rien n'est gratuit. Dans la relation que nous pouvons entretenir avec les parents et les enfants, un engagement doit se créer, ce qui passe par les 50 euros en sachant que ce coût ramené à l'année revient à 4 euros, ce qui est un montant que je ne qualifierai pas de dérisoire car un euro et un euro, mais que j'estime raisonnable.

Monsieur le Maire – Merci, Madame MAKHLOUF. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Vous êtes contre la création de ce dispositif.

La délibération est adoptée à la majorité par :

- 38 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves +

BERNARD Anne

BOUDJEMAI Kaïssa +

AIDOU DI Salem

MANTEL Serge +

CRALIS Christophe

MONIER Annick +

LE BLEGUET Marie-Thérèse

MILOTI Donni +

GUIMARAES Odette

BORDES Roselyne

CARRATALA Henri +

LAFARGUE Jean-Claude

LE COZ Lucie

MICONNET Olivier

HERRMANN Marie-Catherine

MOULINAT-KERGOAT Héléne

ARNAUD Philippe

CARCRESS Corinne

ATTARD Gérard+

BARATTA Jean-Pierre

MAKHLOUF Dounia

LE ROUX Pierre-Olivier

MARKARIAN Olivier +

DI IORI Rina

MAUROBET Catherine

FOURNIER Marine

KOUCEM Yacine

CHASSAIN Clément

ADLANI Myriam

DJABALI Sara +

DELERUELLE Quentin

BEREZIN Serge

COLLET Marie-Madeleine

AOUATI Kheireddine

HODE Laurence +

PERRAULT Gérard et

ROSSINI Christel

05 voix contre :

BACH Raphael + Nathalie JOLY

TRILLAUD Laurent + BITATSI-TRACHET Françoise

HAMZA Ali

N°2022-07-07 : CRÉATION D'UN TAUX DE RÉMUNÉRATION DES INTERVENANTS DU DISPOSITIF « CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ »

Madame MAKHLOUF – Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous êtes contre la rémunération des enseignants. En fait, on ne trouve pas d'enseignants si on ne les paye pas.

Madame MAKHLOUF – Les enseignants sont là pour encadrer les jeunes. C'est pourquoi nous essayons de fixer un taux de rémunération pour qu'ils apportent leurs compétences et transmettent un savoir aux jeunes. Si nous ne payons pas les enseignants ou les étudiants, comment fait-on ? Leur demandons-nous de travailler gratuitement ?

Monsieur TRILLAUD – J'étais soutien dans mon lycée et ne me faisais pas payer. Chacun fait ce qu'il veut. Je ne blâmerai pas les enseignants qui veulent être payés.

Madame MAKHLOUF – Trouvez-nous des bénévoles !

Monsieur TRILLAUD – C'est pourquoi mon intervention était globale. Tout part du fait que la tarification ne se base pas sur le quotient familial, ce que j'estime inacceptable. Le montant de 4 euros est effectivement peu élevé, mais les familles paieront 50 euros en une fois. Je ne pense pas qu'elles paieront 4 euros par semaine. Comme l'indiquaient Monsieur HAMZA, Madame HODE et Monsieur BACH, je peux vous garantir que ce coût empêchera certaines familles d'inscrire leurs enfants au soutien. J'ai une certaine expérience dans l'enseignement et je peux vous dire que certaines familles refuseront, ce qu'il faut assumer.

Monsieur le Maire – Merci, Monsieur TRILLAUD. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Qui est pour ?

La délibération est adoptée à la majorité par :

- 38 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves +

BERNARD Anne

BOUDJEMAI Kaïssa +

AIDOUDI Salem

MANTEL Serge +

CRALIS Christophe

MONIER Annick +

LE BLEGUET Marie-Thérèse

MILOTI Donni +

GUIMARAES Odette

BORDES Roselyne

CARRATALA Henri +

LAFARGUE Jean-Claude

LE COZ Lucie

MICONNET Olivier

HERRMANN Marie-Catherine

MOULINAT-KERGOAT Hélène

ARNAUD Philippe

CARCREFF Corinne

ATTARD Gérard+

BARATTA Jean-Pierre

MAKHLOUF Dounia

LEROUX Pierre-Olivier

DI DIORI Rina

MARKARIAN Olivier +

MAUROBET Catherine

FOURNIER Marine

KOUCEM Yacine

CHASSAIN Clément

ADLANI Myriam

DJABALI Sara +

DELERUELLE Quentin

BEREZIN Serge

COLLET Marie-Madeleine

AOUATI Kheireddine

HODE Laurence +

PERRAULT Gérard et

ROSSINI Christel

04 voix contre :

BACH Raphael + Nathalie JOLY

TRILLAUD Laurent + BITATSI-TRACHET Françoise

01 abstention :

HAMZA Ali

N°2022-07-08 : FIXATION DU TAUX DE RÉMUNÉRATION DES INTERVENANTS DES ATELIERS SCOLAIRES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ACTE

Monsieur le Maire – Cette délibération étant du même ordre que les précédentes, je vous propose de passer au vote.

Je cède la parole à Monsieur TRILLAUD.

Monsieur TRILLAUD – Je voudrais savoir pourquoi Édouard Herriot s’est retiré du dispositif.

Monsieur le Maire – Édouard Herriot n’a jamais voulu faire partie du dispositif conformément au choix de la principale du collège que je regrette et dont j’ai pu faire témoigner auprès de l’Académie.

Qui est contre ? Qui s’abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à la majorité par :

- 39 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves +

BERNARD Anne

BOUDJEMAI Kaïssa +

AIDOUDI Salem

MANTEL Serge +

CRALIS Christophe

MONIER Annick +

LE BLEGUET Marie-Thérèse

MILOTI Donni +

GUIMARAES Odette

BORDES Roselyne

CARRATALA Henri +

LAFARGUE Jean-Claude

LE COZ Lucie

MICONNET Olivier

HERRMANN Marie-Catherine

MOULINAT-KERGOAT Hélène

ARNAUD Philippe

CARCRESS Corinne

ATTARD Gérard+

BARATTA Jean-Pierre

MAKHLOUF Dounia

LEROUX Pierre-Olivier

DI IORIO Rina

MARKARIAN Olivier +

MAUROBET Catherine

FOURNIER Marine

KOUCEM Yacine

CHASSAIN Clément

ADLANI Myriam

DJABALI Sara +

DELERUELLE Quentin

BEREZIN Serge

COLLET Marie-Madeleine

AOUATI Kheireddine

HODE Laurence +

PERRAULT Gérard et

ROSSINI Christel

HAMZA Ali

04 abstentions :

BACH Raphael + Nathalie JOLY

TRILLAUD Laurent + BITATSI-TRACHET Françoise

N°2022-07-09 : DÉSIGNATION D'UN SUPPLÉANT POUR SIÉGER AU SEIN DE LA CLECT DE L'EPT GRAND PARIS GRAND EST

Monsieur le Maire – Suite à la recomposition et au fait que nous avons fait en sorte que Monsieur HAMZA ne fasse plus partie de l'équipe du groupe de la majorité, il est proposé de nommer un nouveau suppléant au sein de la CLECT de l'EPT Grand Paris Grand Est. Il est proposé de nommer Monsieur Donni MILOTI.

Y a-t-il des observations ? Je cède la parole à Monsieur TRILLAUD.

Monsieur TRILLAUD – Nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur le Maire – Très bien. Merci. Je cède la parole à Monsieur HAMZA.

Monsieur HAMZA – En toute sincérité, pour l'instant, la Mairie est en procès avec moi. À ce que je sache, je ne suis pas encore coupable. Il y a un minimum de comportement à avoir avec les personnes qui ont fait campagne avec vous et se sont battues. La moindre des choses aurait été éventuellement de me convoquer et de m'en parler. C'est une question morale. Naturellement, je vais voter contre, mais je ne comprends pas cette attitude. C'est d'ailleurs la première fois que cela arrive. J'aurais préféré que vous ayez au moins l'honnêteté de m'appeler et de me dire : « *Monsieur Hamza, du fait que vous êtes dans l'opposition, j'aurais souhaité que quelqu'un vous remplace* ». À la façon dont vous agissez, j'ai l'impression d'être coupable alors qu'il n'y a pas de culpabilité pour l'instant.

Je comprends que vous avez reçu un courrier anonyme et que vous avez agi directement. Vous auriez pu m'épargner ce genre de chose. S'il y avait culpabilité, j'aurais éventuellement démissionné, mais il s'agit d'un courrier anonyme non signé. La seule chose qui y est indiquée est que j'ai divisé un pavillon en plusieurs appartements alors que j'ai un permis de construire pour une extension. De ce pont de vue, la phrase

est donc fausse. Les services de l'urbanisme sont passés et il n'y a pas eu de contradiction.

Nous verrons le jour où le juge décidera si je suis ou non en faute. À ce stade, vous pourrez agir comme vous le faites, mais vous allez un peu trop vite.

Monsieur le Maire – Merci, Monsieur HAMZA. De même, nous avons déjà pu délibérer sur le fait que nous n'êtes plus représentant de la Collectivité dans les différents conseils d'école.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Qui ne participe pas au vote ?

La délibération est adoptée à la majorité par :

35 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves +

BERNARD Anne

BOUDJEMAI Kaïssa +

AIDOUDI Salem

MANTEL Serge +

CRALIS Christophe

MONIER Annick +

LE BLEGUET Marie-Thérèse

MILOTI Donni +

GUIMARAES Odette

BORDES Roselyne

CARRATALA Henri +

LAFARGUE Jean-Claude

LE COZ Lucie

MICONNET Olivier

HERRMANN Marie-Catherine

MOULINAT-KERGOAT Hélène

ARNAUD Philippe

CARCREFF Corinne

ATTARD Gérard+

BARATTA Jean-Pierre

MAKHLOUF Dounia

LEROUX Pierre-Olivier

DI IORI Rina

MARKARIAN Olivier +

MAUROBET Catherine

FOURNIER Marine

KOUCEM Yacine

CHASSAIN Clément

ADLANI Myriam

DJABALI Sara +

DELERUELLE Quentin

BEREZIN Serge

COLLET Marie-Madeleine

AOUATI Kheireddine

01 voix contre :

HAMZA Ali

Ne prend pas part au vote : 07

BACH Raphael + Nathalie JOLY

TRILLAUD Laurent + BITATSI-TRACHET Françoise

HODE Laurence +

PERRAULT Gérard et

ROSSINI Christel

N°2022-07-10 : APPROBATION D'UNE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET L'EXPLOITATION DE L'ENSEMBLE DES PARCS DE STATIONNEMENT À LIVRY-GARGAN

Monsieur le Maire – Je propose que Monsieur MARKARIAN soit le rapporteur de cette délibération.

Monsieur MARKARIAN – Merc,i Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les modalités

de la concession en tant que montage juridique approprié pour gérer le stationnement payant sur la voirie et en ouvrage à Livry-Gargan.

Face aux problématiques de stationnement que nous rencontrons sur la ville et aux nombreuses réclamations des Livryens que je peux recevoir en audience, nous avons mandaté une société pour réaliser un audit sur le stationnement. La conclusion est la suivante : notre ville connaît une situation d'offre relativement suffisante, mais perçue comme tendue du fait d'un défaut d'organisation et de contrôle.

L'objectif de cette réglementation sur le stationnement est d'inciter les résidents à utiliser leurs propres possibilités de stationnement et non celles de la Ville, de pousser les pendulaires à se reporter sur d'autres solutions que la voiture et de libérer les places pour les visiteurs des commerces car il est constaté que le stationnement est compliqué sur les axes commerçants et les équipements publics.

Les grands principes de ce stationnement consistent en 6 211 places, dont 357 en rouge seraient limitées à deux heures avec un quart d'heure gratuit et 5 854 places en zone verte limitées à deux heures avec trente minutes de gratuité. Cette délégation durera entre six et huit ans pour la prise en charge des investissements, car la mise en place d'horodateurs et du signalement est très coûteuse, l'entretien des équipements qui est également onéreux car les horodateurs sont électroniques, la gestion du contrôle, la prise en charge des moyens d'utilisation de ce stationnement, la collecte des recettes et la gestion des litiges pour la Ville.

Je demande au Conseil municipal d'approuver la concession en tant que montage juridique approprié pour s'assurer de la gestion du stationnement payant sur la voie et dans les parcs de stationnement de Livry-Gargan, d'approuver les modalités évoquées dans le rapport de présentation annexé proposant un montage juridique autour de la concession pour gérer l'exploitation du stationnement payant sur la voirie et sur l'ensemble des parcs de stationnement de Livry-Gargan, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention après avoir lancé la procédure de concession du service public et mené les négociations avec les différents candidats, d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Monsieur le Maire – Merci, Monsieur MARKARIAN. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je cède la parole à Madame HODE.

Madame HODE – Je vais prendre un peu de temps sur cette délibération sur laquelle il y a énormément de choses à dire. Nous sommes étonnés à plusieurs égards.

S'agissant de la méthode, je vous ai interpellé lors du dernier Conseil municipal sur l'étude concernant le stationnement et vous nous aviez répondu que vous n'en disposiez pas encore. Nous l'avons demandé en Commission permanente, puisqu'il s'agit d'un élément central du débat sur lequel vous vous appuyez pour prendre cette décision de concession, et l'avons reçue hier. Pourquoi nous n'en disposons pas voici un mois et devons-nous la voter ce soir, en juillet, à un Conseil qui compte de nombreux absents et qui n'était pas annoncé ? Avez-vous réussi à mener une véritable concertation ce mois-ci ? Avez-vous pu rencontrer vos partenaires, à savoir les commerçants et les conseils de quartier ? Comment cette concertation a-t-elle pu se dérouler dans un temps aussi court ?

L'étude sur le stationnement date de janvier. Il est regrettable que nous n'en ayons pas été destinataires plus tôt.

Concernant les documents fournis, le rapport de ce soir sur la concession s'élève à 12 000 euros. Honnêtement, je ne les ai pas du tout retrouvés. Peut-être y a-t-il eu de nombreuses réunions auparavant, mais j'ai trouvé ce rapport très laconique et général. Je ne vois absolument pas ce qu'une mission a pu apporter. Je ne vois pas pourquoi il

n'aurait pas pu être fait en interne. Le document qui nous est remis ce soir ne reprend aucun élément sur le coût, les investissements nécessaires et l'équilibre de l'opération qui est la base d'un contrat de concession. Nous nous demandons comment prendre une décision à la lecture simple de ce document.

Nous visons l'avis de la CCSPL, lequel n'est pas joint au dossier. Nous aimerions connaître l'avis rendu par cette commission.

Je vous remercie de nous avoir fait parvenir cette étude très intéressante à 44 000 euros, même si elle comporte des éléments qui interrogent. La liste que je vais dresser ne sera pas exhaustive, mais il y est notamment fait part de l'implantation du T Zen en 2022, ce qui nous amène à penser qu'il y aura des problèmes de délais. Nous serions déjà contents de l'avoir dans six ans. Dans la mesure où cet élément motive l'étude, il s'agit déjà de partir sur une mauvaise base.

L'étude à 44 000 euros précise qu'il ne s'agit pas d'une enquête d'occupation, mais d'observations qualitatives, ce qui la rend quelque peu moins sérieuse. Il est également indiqué que l'inventaire de la Ville n'était pas complet. Comment peut-on réaliser une étude sur le stationnement avec un recensement des places incomplet ? Le parking de la bibliothèque n'est pas évoqué. Alors qu'il est question de rendre Jules Verne payant, il conviendrait d'avoir une vue globale, notamment sur le devenir du parking de la bibliothèque. Il est question d'une étude sur les actuelles zones réglementées, laquelle porte sur 60 véhicules. Comment voulez-vous que ce soit représentatif et que nous prenions une décision en connaissance de cause ?

Mes remarques ne sont pas exhaustives et se limitent aux points qui m'ont le plus étonné. L'étude ne traite absolument pas de secteurs identifiés par les habitants comme difficiles, notamment le chemin des postes ou la zone limitrophe avec Clichy. Il est question de comparatif, lequel n'est absolument pas pertinent. Livry-Gargan est comparée à Saint-Germain-en-Laye qui n'est pas dans le 93 et je ne perçois pas l'intérêt de nous comparer avec les Puces de Saint-Ouen.

Il est compliqué de voter ce soir sur la base de cette étude, surtout que celle-ci indique que le stationnement payant devra être prioritaire sur le stationnement interdit. Je ne me vois absolument pas expliquer aux Livryens qu'un stationnement sur leur bateau et un stationnement dangereux ne sont pas prioritaires et qu'il faut plutôt aller vérifier si la personne a bien mis son ticket. Vous l'expliquerez aux Livryens.

Sur le périmètre, qui est assez intéressant car il a beaucoup varié – nous en sommes déjà à deux entre le moment où nous avons reçu le premier dossier et ce soir, sans compter ceux qui figurent dans l'étude – je constate qu'est retenu le périmètre le plus étendu, et davantage encore que le premier. Il couvre quasiment 75 % de la ville. En lisant les documents reçus, je ne comprends absolument pas d'où vient cette extension. Qu'apportera-t-elle ? Pourquoi l'avenue Louis Blanc sera-t-elle en stationnement payant et pas l'allée de Chartres ? Pourquoi un stationnement payant sera-t-il instauré dans des quartiers excentrés, surtout que l'audit ne préconise pas de placer l'ensemble de la ville en stationnement payant ? La Poudrerie, où sont annoncées plusieurs centaines de constructions au cours des années à venir, n'est pas du tout traitée alors que l'étude fait part d'une saturation sur ce secteur.

J'ai beaucoup de mal à comprendre l'intérêt de ce qui nous est présenté ce soir. Il est préconisé de prévoir une extension à proximité du tram. Effectivement, certains s'y garent peut-être pour prendre le tram, mais l'étude indique qu'aucun stationnement de rabattement n'est identifié. Pourquoi Schuman, qui ne figure pas dans le stationnement payant et qui est considéré comme saturé dans l'étude, n'est-il pas concerné ?

Une autre source de questionnement porte sur les investissements qui sont annoncés comme étant très importants. Quelques éléments figurent dans l'étude de

stationnement, ce qui n'est aucunement le cas dans le rapport de ce soir. Je pense qu'il nous faut être très clairs. Il y a des investissements très importants à faire de la part d'un concessionnaire, mais également du fonctionnement. Il est indiqué que la démarche serait inutile si les tickets ne sont pas vérifiés. Est soulignée la nécessité d'une période longue, soit six à huit ans, au regard des investissements, ce qui est très long et interroge sur la conduite à tenir si le concessionnaire n'est pas sérieux. En outre, ce denier peinera à amortir cet investissement de plusieurs millions en six à huit ans, ce qui nécessitera qu'il fasse du chiffre car je ne connais pas de concessionnaire qui agisse pour la gloire. Il faudra donc que les Livryens paient.

J'ai beaucoup de questions, notamment sur les investissements que nous avons déjà effectués. Au cours de ce mandat ou du précédent, l'achat d'une voiture LAPI a été effectué pour faciliter la verbalisation. Or nous lisons dans le journal qu'elle n'est plus utilisée. Cet investissement d'environ 40 000 euros est dans le garage. Peut-être la solution consistera-t-elle à la revendre au concessionnaire.

L'étude explique que la régie directe est le mode de gestion le plus adéquat, mais vous demandez une concession car la Ville a été incapable de gérer ce service. Probablement avez-vous lu ce rapport sinon vous ne pourriez voter ce soir en votre âme et conscience, mais les pages 26, 27 et 89 ne sont pas piquées des hannetons.

Honnêtement, j'ai du mal à accepter que nous confiions un service au privé faute d'être capables de faire notre métier, notamment de vérifier si le stationnement payant était respecté. Nous avons laissé ce service à vau-l'eau. Je connais bien le processus qui consiste, pour privatiser un service public, à le laisser dépérir en ne lui donnant pas les moyens de fonctionner. Telle est mon analyse sur ce cas. Je ne suis même pas sûre que cette démarche règle le problème et que ce stationnement payant résoudra les problèmes. Ni le stationnement des poids lourds et des utilitaires ni la question du stationnement de nuit ne sont traités. Cette décision ne fera que porter une nouvelle charge financière sur de nombreuses familles. Un report de stationnement massif s'effectuera sur les secteurs non concernés. S'il est vraiment estimé qu'il s'agit de l'unique solution, l'ensemble de la ville doit être concerné.

Je pose également la question des personnes qui travaillent à Livry et qui ne doivent pas être stigmatisées comme occupant une place de parking, mais dont la présence doit être considérée comme une chance. Je pense aux professions médicales et aux enseignants, notamment à ceux du Lycée Bouilloche qui ne sont absolument pas pris en compte. J'aimerais savoir quelle solution leur sera proposée, ainsi que pour l'accès aux cabinets médicaux.

Il s'agit d'un projet complètement incompréhensible et incohérent que je vois comme une manière détournée d'augmenter les impôts. C'est pourquoi nous demandons le report de cette délibération le temps de prendre concertation et de discuter avec la population, les commerçants et les conseils de quartier afin d'avoir le temps pour une opération qui touchera autant de personnes. L'étude indique que cette réforme n'est possible qu'avec une très bonne communication, ce dont nous sommes très éloignés. Je demande une vraie concertation au travers des structures de discussion existantes. Par ailleurs, nous proposons de rester en régie directe plutôt qu'en stationnement payant dans les trois quarts des rues. Nous pouvons étudier les zones bleues qui sont conseillées dans l'étude sous réserve que le contrôle soit effectif. L'extension de zones bleues en des endroits bien identifiés avec un contrôle effectif par des agents communaux ne me pose aucun souci si cette mesure nous permet de conserver un service public de qualité. En revanche, je ne veux pas que cette décision soit prise en catimini et précipitamment. C'est pourquoi mon groupe votera contre cette délibération.

Monsieur le Maire – Merci, Madame HODE. Je cède la parole à Monsieur TRILLAUD.

Monsieur TRILLAUD – Nous sommes tous conscients que le stationnement est difficile, voire impossible à Livry-Gargan à certaines heures selon les quartiers, ce que cette étude, en dépit de tous ses problèmes, vient confirmer. Ces soucis de stationnement sont intrinsèquement liés aux problèmes de mobilité, d'occupation des soles et de logement. Or la seule solution proposée est le stationnement payant. Pourquoi augmenterait-il le nombre de places disponibles ?

En page 27, j'ai relevé que la Police municipale nous apprend qu'elle ne contrôle plus les zones payantes depuis plusieurs mois, ce qui nous interroge, et il est fait mention de la zone bleue qui « *est plus facile à gérer, mériterait de remplacer le stationnement payant et d'être généralisée* », ce qui semble être une piste à suivre.

Par ailleurs, je m'interroge sur la construction des deux parkings promis par la majorité

Monsieur le Maire – Merci, Monsieur TRILLAUD. Je vais apporter une réponse globale. À travers cette délibération, nous lançons la procédure de délégation de service public qui permettra aux personnes qui candidateront de définir l'offre qui pourrait nous être proposée sur une durée de six à huit ans, l'investissement nécessaire, ainsi que les propositions d'organisation, de réglementation et de tarification. À réception de ces candidatures, nous verrons plus clair sur la concession de service public sur du stationnement payant.

Vous avez rappelé que les secteurs concernés sont ceux qui sont les plus proches de la Nationale 3 et sont liés à des effets très tendus sur le secteur. Le marché public et la proposition d'étude de cette délégation se sont déroulés selon l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux rendu la semaine dernière avec quatre voix pour et une voix contre. Les rues définies sont basées sur une étude réalisée par le prestataire qui est spécialiste du stationnement en France. La concertation avec les Livryens viendra lorsque nous disposerons des propositions des différents prestataires, mais lorsque nous voulons résoudre le problème du stationnement, il faut trouver une solution.

Sur la délégation de service public, Madame HODE, vous avez délégué celui de marchés forains en 2010. Vous avez tué les marchés forains de Livry-Gargan et avez pensé résoudre le problème en déléguant ce service public. À Livry-Gargan, 98 % des places sont en stationnement libres. Deux zones sont payantes, à savoir le boulevard Jean Moulin, le boulevard Chanzy et quelques rues connexes. Les horodateurs évoluent avec le temps et ceux qui ont été installés ne sont plus adéquats en termes d'utilisation par rapport au véhicule LAPI, lequel verbalisait principalement les infractions au Code de la route comme le stationnement sur les trottoirs et non le stationnement payant puisque les horodateurs mis en place ne permettaient pas cette verbalisation directement.

Les membres de l'association et les personnels médicaux bénéficient de la gratuité du stationnement, voire d'une certaine tolérance au regard du Code de la route puisqu'ils fournissent leur plaque d'immatriculation, ce qui est notamment le cas de l'association ASPRO, ce qui permet de recenser l'ensemble des professionnels de santé qui interviennent sur la commune.

La concession et les candidatures arriveront en fin d'année. Nous sommes dans une procédure qui durera quasiment un an. Des investissements seront sans doute apportés par les prestataires, puis nous déciderons des conditions de tarification, d'utilisation et de réglementation avec les prestataires choisis.

Vous êtes contre la délégation de service public lorsque cela vous arrange. Lorsque les agents des marchés forains faisaient leur travail, vous avez souhaité faire un autre choix. La Police municipale dispose de différents moyens d'action et intervient sur divers secteurs avec des priorités. Contrôler une zone payante ou une zone bleue

requiert des moyens humains très renforcés pour être efficaces, ce qui ressort dans l'étude, et nécessiterait quasiment deux Équivalents Temps Plein pour surveiller une zone d'une centaine de places sur une journée. Imaginez les moyens humains qu'il conviendrait de renforcer dans ce cadre en régie !

Il est proposé, ce soir, de lancer cette procédure de délégation de service public afin d'assurer une réglementation du stationnement sur une partie de la voirie communale. Lors des réunions publiques est évoquée la problématique de stationnement parfois dense dans certaines rues. Madame HERMANN travaille sur les mobilités douces en faveur de la mise en place de nouveaux systèmes, notamment les pistes cyclables qui se développent ou sont rénovées, ce qui a été fait sous forme d'ateliers avec les conseillers de quartier. Nous travaillons avec Île-de-France Mobilités sur la mise en place de nouveaux bus afin de couvrir le territoire de la commune. S'agissant du 605 entre gare d'Aulnay et gare du Raincy, grâce à notre volonté et à notre abnégation, le tracé sera modifié à partir du 1^{er} janvier 2023 permettant une meilleure couverture de l'ensemble du territoire, notamment entre la gare de Sevran-Livry et la gare du Raincy, avec une augmentation de la fréquence des bus. Nous menons ce combat depuis quelque temps pour assurer la meilleure desserte possible de la ville de Livry-Gargan.

Vous pouvez ne pas être d'accord sur la délégation lorsque cela vous arrange, mais il faut prendre les choses en main. C'est pourquoi nous proposons une concession courte de six à huit ans – les concessions de stationnement s'établissent normalement à vingt ans – afin de permettre une visibilité sur les éventuelles modulations et les remédiations à venir.

Je cède la parole à Madame HODE.

Madame HODE – Je crois qu'on se voile la face. Une fois que nous serons entrés dans le processus, il sera compliqué d'en sortir. En outre, comment y entrer sans avoir tous les tenants et les aboutissants ?

Vous indiquez que la zone 2 se situe essentiellement à proximité de la RN3. Pourquoi Louis Blanc est concerné et non la Poudrerie qui est plus proche de la RN3? Qu'est-ce qui vous a décidé à formuler cette proposition de carte ? Le concessionnaire travaillera sur celle-ci sans redessiner de nouveaux périmètres. Comment cette carte a-t-elle été établie ? Pourquoi le quartier Chartres n'est-il pas en stationnement payant contrairement à Louis-Blanc qui est complètement excentré ? J'aimerais comprendre le sens de cette carte.

Pourquoi la voiture LAPI ne fonctionne-t-elle pas dans le cadre du stationnement gênant ? Pourquoi reste-t-elle au garage alors que nous avons des voitures garées sur les trottoirs ou de façon dangereuse ? S'agissant d'un achat récent, pourquoi l'avoir achetée si nos horodateurs ne sont pas coordonnés avec elle ? La gratuité pour les médicaux s'appliquera-t-elle aux enseignants ? Je me félicite du travail effectué sur le bus, lequel se situe plutôt dans l'est de la ville alors que, ce soir, il est plutôt question de l'ouest.

Monsieur le Maire – Détrompez-vous ! Le 605 passe aussi à l'est puisqu'il assure un circuit passant par le boulevard Marx Dormoy.

Je cède la parole à Monsieur MILOTI.

Monsieur MILOTI – Bonsoir tout le monde. Je n'avais pas prévu d'intervenir sur cette délibération, mais je vous ai écoutée avec attention, Madame HODE. Vous évoquez des centaines de constructions annoncées à La Poudrerie. Je voudrais savoir qui vous les a annoncées et pourquoi des centaines.

Madame HODE – Il s'agit de l'OAP que vous avez votée.

Monsieur MILOTI – Des constructions sont-elles annoncées dans cette OAP ?

Madame HODE – Relisez votre OAP ! Relisez le dossier !

Monsieur MILOTI – Des centaines de constructions.

Madame HODE – Évidemment !

Monsieur MILOTI – Ah bon !

Madame HODE – Les bras m'en tombent. Relisez le dossier que vous avez présenté à la Métropole du Grand Paris !

Monsieur le Maire – Madame HODE, nous parlons depuis longtemps de l'OIM Poudrerie. Heureusement que nous avons mis une OAP ! Nous sommes actuellement en phase d'étude de la part de la Métropole du Grand Paris. Il n'y a pas eu de constructions dans la zone de l'OAP Poudrerie depuis qu'elle a été définie ni depuis sa mise en place. Vous ne pouvez affirmer que des centaines de logements ont été réalisés dans cette zone. L'étude est en cours avec la Métropole du Grand Paris. Lorsqu'elle sera terminée, nous verrons ce qu'il en ressort en sachant qu'il s'agit plutôt de travailler sur le développement économique, la coupure urbaine qu'est la Nationale 3 avec les différents acteurs, notamment le Département, la liaison verte entre les différents parcs et la protection des zones pavillonnaires. Tels sont les atouts de cette OIM Poudrerie.

Je cède la parole à Madame HERMANN.

Madame HERMANN – Je souhaite intervenir sur le trajet de ces zones de stationnement. Est effectivement concernée la zone de la Nationale 3, mais il en est de même des zones denses. Vous savez que le T4 amène beaucoup de voitures qui stationneront, ce qui sera également le cas avec le T ZEN. Par conséquent, toute cette zone est absolument concernée.

La Poudrerie est aujourd'hui beaucoup plus calme. Peut-être faudra-t-il revoir le problème plus tard, mais nous sommes actuellement vraiment gênés dans cette partie de Livry-Gargan et les problèmes de stationnement y sont majeurs à cause des transports.

Monsieur le Maire – Je cède la parole à Madame HODE.

Madame HODE – Vous devez avoir des informations dont je ne dispose pas. L'audit indique le contraire, à savoir que la partie excentrée ne pose pas trop de problèmes, mais que La Poudrerie est saturée.

Monsieur MILOTI – Les études sont en cours et n'ont pas donné lieu à conclusion, Madame HODE. Vous faites part de chiffres et êtes sûre, mais il s'agit d'une étude en cours. Vous êtes en train de faire la conclusion de l'étude avant les bureaux d'études et les personnes qui y travaillent. Il s'agit d'études en cours. Lisez ! Ce n'est pas possible. Je m'étonne que vous construisiez votre argumentaire sur ces choses fausses.

Madame HODE – Je vous adresserai la délibération.

Monsieur MILOTI – Il n'y a rien. Les études sont en cours. Il n'y a pas de conclusions.

Madame HODE – Allez-vous lancer une concession sans disposer d'aucune étude ? Avez-vous dépensé 44 000 euros pour rien ?

Monsieur le Maire – Madame HODE, Monsieur MILOTI évoquait une étude sur l'OIM Poudrière. Vous parlez d'une étude coûtant 44 000 euros qui permettra d'orienter les premières actions. Contrôler des zones de stationnement payant ou des zones bleues demande forcément des moyens humains très conséquents. Il convient de regarder ce que la Collectivité peut mettre en place. S'il faut instaurer des zones payantes ou réglementées et recruter une trentaine d'agents pour les contrôler, la Collectivité n'a peut-être pas les moyens de mettre en place ce fonctionnement.

Il est proposé au Conseil municipal de lancer cette concession de service public. Différents prestataires nous soumettront des propositions d'investissement, de fonctionnement et de redevance. Nous choisirons le candidat répondant le mieux aux exigences en étant vigilant, ce qui n'a pas été le cas sur la délégation de service public des marchés forains où s'est appliquée une redevance limitée à 50 000 euros alors que celle de nos collègues des Pavillons-sous-Bois s'établissait à 250 000 euros. Les redevances n'ont pas été comparées entre nos deux communes et l'écart est tellement important que nous ne pouvons travailler en commun avec la Ville des Pavillons-sous-Bois avec le même équilibre en raison de la différence de concession de service public.

Je propose de passer au vote de cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

A la majorité par :

- 35 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves +
BERNARD Anne
BOUDJEMAI Kaïssa +
AIDOU DI Salem
MANTEL Serge +
CRALIS Christophe
MONIER Annick +
LE BLEGUET Marie-Thérèse
MILOTI Donni +
GUIMARAES Odette
BORDES Roselyne
CARRATALA Henri +
LAFARGUE Jean-Claude
LE COZ Lucie
MICONNET Olivier
HERRMANN Marie-Catherine
MOULINAT-KERGOAT Hélène

ARNAUD Philippe
CARCREFF Corinne
ATTARD Gérard +
BARATTA Jean-Pierre
MAKHLOUF Dounia
LEROUX Pierre-Olivier
DI IORIO Rina
MARKARIAN Olivier +
MAUROBET Catherine
FOURNIER Marine
KOUCEM Yacine
CHASSAIN Clément
ADLANI Myriam
DJABALI Sara +
DELERUELLE Quentin

BEREZIN Serge
COLLET Marie-Madeleine
AOUATI Kheireddine

08 voix contre :

BACH Raphael + Nathalie JOLY
TRILLAUD Laurent + BITATSI-TRACHET Françoise
HAMZA Ali
HODE Laurence +
PERRAULT Gérard et
ROSSINI Christel

N°2022-07-11 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT À CONCLURE AVEC ENEDIS POUR LA RÉALISATION D'UNE FRESQUE MURALE SUR UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Monsieur le Maire – S'agissant de cette délibération que nous avons déjà passée au Conseil municipal, il s'agit de redélibérer pour permettre d'inclure la société ou l'entreprise qui réalisera cette fresque en partenariat avec LG Pass pour une réalisation au mois de juillet. Cette délibération permet de formaliser la convention puisque qu'ENDIS souhaitait non plus une convention bipartite, mais tripartite avec la société ou l'entreprise qui nous accompagne sur cette fresque située à l'angle du Colonel Fabien et de l'avenue Convention.

Je cède la parole à Madame HODE

Madame HODE – Nous assurez-vous que cette délibération passe pour la dernière fois car nous commençons à bien la connaître ?

Monsieur le Maire – Nous dépendons de partenaires, dont certains sont exigeants. Il en est de même de la délibération que nous avons passée sur des garanties d'emprunt. Certaines banques demandent une signature supplémentaire ou une convention tripartite. Nous essayons de répondre aux obligations de nos différents partenaires pour aboutir à la bonne réalisation. Je me félicite que nous y parvenions et tenions nos engagements sur la réalisation de cette fresque comme nous avons pu en réaliser quelques-unes sur différents bâtiments communaux.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N°2022-07-12 : SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE, AINSI QU'UN NOUVEAU PLAN MERCREDI

Monsieur le Maire – Je laisse la parole à Madame BOUDJEMAÏ qui a travaillé en concertation sur ce nouveau projet éducatif de territoire qui montre l'engagement de la Ville pour notre Jeunesse.

Madame BOUDJEMAÏ – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Dans la continuité de l'intervention de Madame MAKHLOUF, le curseur avait été donné autour de la jeunesse en préambule de ce Conseil municipal. Cette ambition est portée sur les 3-11 ans. Pour rappel, en 2015, dans le cadre de la loi Peillon concernant les rythmes scolaires, il nous avait été donné de travailler la question du projet éducatif de territoire avec pour objectif commun avec les différents interlocuteurs de favoriser l'épanouissement des enfants entre 3 et 11 ans pour ce secteur que nous avons à délibérer ce soir.

En 2018, sur fond de concertation avec les partenaires, nous avons eu à revenir sur une semaine de quatre jours sans minorer pour autant le Plan Mercredi puisque l'idée est d'éviter la discontinuité entre le temps de l'Éducation nationale et celui dit du péri et extrascolaire. En 2019, la Ville s'est dotée d'un projet éducatif local. Je remercie l'ensemble des partenaires et nos collègues dans leur transversalité de délégation, notamment dans les champs liés au social, au handicap et à l'inclusion, à la petite enfance, à la jeunesse, au sport, à la culture et à la tranquillité publique. Nous avons fait en sorte de travailler ces différents domaines afin de continuer à mener des actions concrètes sur le terrain qui se veulent d'être en adéquation avec nos projets locaux.

En 2021, le PEDT a été prolongé au regard du contexte sanitaire par anticipation avec les services de l'État puisque nous n'avons reçu un courrier que très récemment, mais la Ville s'était réengagée dans un dispositif dit PEDT 3 et nous avons déjà engagé ce

temps de concertation avec nos partenaires, à savoir la CAF, les services de l'État et le Directeur académique de l'Éducation nationale et les services de la Ville et de l'Éducation nationale. L'idée de ce PEDT est de signer pour une durée de trois ans à compter de septembre avec différents axes forts.

Avant de vous les soumettre, nous avons tenu à vous présenter un bilan du PEDT 2 sur les différents champs et actions menées puisque l'idée n'est pas uniquement de faire focus sur les actions des fiches actions, mais également de renforcer la qualité et l'offre scolaire et périscolaire pour les 3-11 ans. Une mention est communiquée dans le projet de délibération sur ce bilan et nous avons adossé le Plan Mercredi puisqu'entre 7 heures 30 et 18 heures 30, un enfant peut voir un panel d'interlocuteurs du lundi au vendredi qui nous amène à travailler et à nous coordonner, d'où l'idée des fiches actions qui vous sont proposées sous forme de trois axes dans la continuité de ce qui nous est demandé par les services de l'État, à savoir :

- proposer un parcours riche dans l'apprentissage de la santé, de l'inclusion et de la prévention ;
- la citoyenneté et le vivre ensemble ;
- La coopération et la transversalité des différents partenaires autour de la parentalité et de la continuité du service public qui doit être rendu, puisqu'il est nécessaire de travailler communément sur ces différents temps, ainsi que la mise en place d'un comité de pilotage où sont réunis les différents acteurs aux côtés de la Ville.

Pour la deuxième année, nous aurons une pré-rentrée alliant l'ensemble de la communauté éducative relevant de l'Éducation nationale et les personnels ATSEM entretien-restauration-animateurs. Des sujets portent également sur la BCD autour des espaces d'activité, des temps libres des enfants, de l'aménagement des locaux, du travail en lien avec les différentes structures comme Micro Folies, la médiathèque et le centre nautique. Il s'agit de montrer que notre Ville s'inscrit dans l'ouverture partenariale et dans l'innovation constante en termes d'action grâce à nos partenaires de l'État et de la CAF qui nous financent fortement sur ces différents dispositifs.

Monsieur le Maire – Merci, Madame BOUDJEMAÏ, de la présentation de cette délibération. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je cède la parole à Monsieur TRILLAUD

Monsieur TRILLAUD – Nous sommes bien conscients de la nécessité de renouveler le PLD, mais nous avons une question sur le nombre d'encadrants. Il me semble avoir vu un animateur pour quatorze enfants en maternelle. Je souhaiterais obtenir confirmation.

Madame BOUDJEMAÏ – Oui. Tout à fait.

Monsieur TRILLAUD – D'accord. Merci.

Monsieur le Maire – Je cède la parole à Monsieur HAMZA.

Monsieur HAMZA – Je voulais simplement connaître le nombre d'enfants qui sont concernés par ce dispositif.

Madame BOUDJEMAÏ – Sont concernées les neuf écoles maternelles, les onze écoles élémentaires et l'école primaire avec une volonté d'homogénéisation et d'équité de traitement de l'ensemble des enfants livryens âgés de trois à onze ans. Tous les enfants sont concernés sans aucune scission entre les écoles. Il s'agit d'un découpage territorial communal.

Monsieur HAMZA – D'accord, mais entre le PEDT1 et le PEDT2, combien d'enfants sont-ils concernés ?

Madame BOUDJEMAÏ – L'ensemble des enfants sont concernés par les actions.

Monsieur HAMZA – D'accord. Connaissez-vous le chiffre ?

Monsieur le Maire – Il s'agit de l'ensemble des enfants livryens, c'est-à-dire 5 500 élèves puisque ce Projet Éducatif De Territoire comprend les différents temps de l'enfant, de l'accueil du matin à celui du soir en passant par le mercredi.

Madame BOUDJEMAÏ – Tous les enfants, quels qu'ils soient, sont concernés.

Monsieur HAMZA – Merci. J'avais besoin d'avoir connaissance de cette information dont je ne disposais pas.

Madame BOUDJEMAÏ – C'est tout à votre honneur.

Monsieur le Maire – Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas.

Je remercie Madame BOUDJEMAÏ de ce travail qui confirme notre véritable engagement pour les jeunes de Livry-Gargan et l'objectif de placer l'enfant au cœur du projet éducatif. Le travail transversal mené entre les Directions d'école et les Directeurs de centre de loisirs montre une recherche de continuité pédagogique d'enrichissement et de développement de l'enfant. À travers le travail de qualité réalisé par les équipes d'animation et les ATSEM, lequel permet l'épanouissement et l'enrichissement de l'enfant, transparaît la qualité des projets réalisés dans ces différents temps.

Lors de la fête des centres de loisirs du 2 juillet, ont été constatés l'investissement important des enfants, ainsi que le travail de découverte sur le sport dans les accueils de loisirs, mais également sur la culture avec la découverte de différents musées et arts, et le développement de la Micro-Folie, sur la citoyenneté avec l'engagement sur la laïcité et le travail réalisé à l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme, et sur l'environnement avec un travail qui a été primé au concours des écoles fleuries. Le centre de loisirs de Livry-Gargan est le seul au niveau départemental à être primé pour son travail sur des jardins potagers et l'environnement, ce dont il convient de féliciter les équipes d'animation, ainsi que Madame BOUDJEMAÏ pour son investissement et son suivi attentif. Je pense que nous pourrions quasiment les applaudir, mais ils savent que je souhaite vraiment valoriser leur action.

Qui est contre ce PEDT ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie. Je transmettrai vos votes qui montrent que vous êtes en adéquation avec leur investissement, leur engagement et la qualité de leur projet.

N°2022-07-13 : RECOURS AU PERSONNEL ENSEIGNANT DANS LE CADRE DES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET FIXATION DES TAUX DE RÉMUNÉRATION

Madame BOUDJEMAÏ – Il s'agit de la continuité du travail partenarial précédemment évoqué. L'objet de la réactualisation de cette délibération est l'article 5 qui porte sur le recours au personnel enseignant dans le cadre des temps périscolaires avec la fixation d'un taux de rémunération.

Il s'agit d'estimer le versement d'une indemnité à l'égard des Directions d'écoles non-référéntes de la pause méridienne, laquelle se traduirait par l'attribution d'un forfait de 133 euros bruts pour un mois sans jour de vacances scolaires et de 33,25 euros bruts par semaine pour un mois comportant des jours de vacances scolaires. Cette mesure

s'inscrit dans la continuité des déclinaisons de tarification sur les registres annexés dans les différents articles autour de la surveillance d'étude, du référent d'étude et du référent jury de concours.

L'objectif est d'apporter un éclairage sur les enseignants et les Directions d'écoles non-référentes en qualité de pause méridienne et de s'inscrire dans la continuité de ce qui a cours. Il s'agit aussi d'un travail de valorisation auprès des Directeurs d'accueil de loisirs qui sont en majeure partie devenus des référents de pause méridienne. Cette démarche trouve également sens avec la délibération précédente concernant le PEDT. L'idée est de permettre l'attribution d'une rémunération si vous l'acceptez.

Monsieur le Maire – Merci, Madame BOUDJEMAÏ. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je cède la parole à Madame HODE.

Madame HODE – S'agissant de l'article 2, les rémunérations ont-elles été revalorisées ? L'article 5 est donc une nouveauté.

Madame BOUDJEMAÏ – Il s'agit de 133 euros.

Madame HODE – D'accord. Il s'agit de la nouveauté. En revanche, aucune revalorisation des rémunérations n'est intervenue à l'article 2.

Madame BOUDJEMAÏ – Non. Il s'agit d'un éclairage qui est donné à notre personnel enseignant et aux Directions d'école sur la pause méridienne.

Monsieur le Maire – Merci, Madame BOUDJEMAÏ.

Madame HODE – Quelle est la date de la dernière réévaluation ?

Madame BOUDJEMAÏ – Il me semble qu'il en était question dans le cadre de notre dernier examen.

Monsieur le Maire – Il me semble que l'information figure dans la délibération du 17 décembre 2015 relative au recours au personnel extérieur et à la fixation des taux de rémunération.

Madame HODE – Aucune revalorisation n'est donc intervenue depuis 2015.

Monsieur le Maire – Non.

Madame HODE – Envisagez-vous une revalorisation de ces tarifs ?

Monsieur le Maire – Actuellement non, mais nous avons une partie indemnitaire très haute qui avait été fixée par la Collectivité.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ils ne sont pas bénévoles. Ils sont payés lorsqu'ils font de l'étude. Le soutien scolaire est bénévole. Il s'agit de deux votes différents.

N°2022-07-14 : CREATION D'UN SEJOUR LABELLISÉ « COLO APPRENANTE » DURANT L'ÉTÉ 2022

Monsieur le Maire – Madame BOUDJEMAÏ, vous avez la parole sur cette délibération que je me satisfais de présenter au Conseil municipal.

Madame BOUDJEMAI – En effet, il s'agit d'une très belle délibération qui avait déjà été présentée l'été dernier. L'idée est de pouvoir réitérer ce séjour labellisé « Colo apprenante » dont les dates sont spécifiées dans le corps de la délibération.

Il s'agit d'organiser un séjour du 24 au 29 juillet intitulé « Stage de foot pour tous » à Royan au sein d'une structure labellisée ayant fait l'objet d'un déplacement au niveau municipal afin de s'assurer que l'ensemble des conditions requises sont satisfaites. L'objectif est de permettre à quinze enfants âgés de six à dix-sept ans d'être éligibles au cahier des charges de ce séjour « Colo apprenante ».

L'État apporte un concours financier à hauteur de 6 000 euros, laissant à la commune un reste à charge de 3 150 euros. La présente délibération prévoit un soutien financier de 400 euros par jeune et par semaine.

Monsieur le Maire – Merci, Madame BOUDJEMAI. Y a-t-il des questions ? Je cède la parole à Monsieur TRILLAUD.

Monsieur TRILLAUD – Nous sommes pour que Livry-Gargan se positionne sur ce dispositif national. S'agissant de critères sociaux, comment la sélection des enfants qui partiront s'opère-t-elle ?

Monsieur le Maire – Je cède la parole à Madame HODE.

Madame HODE – Il s'agit évidemment d'une bonne initiative qui est prise pour la deuxième année. Toutefois, pourrions-nous envisager un thème différent l'année prochaine ? Il est clair que le football passionne les enfants, mais la thématique ne pourrait-elle pas être culturelle ou en lien avec les langues étrangères ? Il pourrait s'agir d'une ouverture pour les enfants qui n'auront pas l'occasion de partir en voyage linguistique.

Monsieur le Maire – Je cède la parole à Madame BOUDJEMAI.

Madame BOUDJEMAI – Le football constitue le point d'entrée, mais d'autres valeurs émanent de ce séjour. Nous ne remercierons jamais assez Dominique Rocheteau qui est l'un des partenaires forts de ce type de séjour.

Par ailleurs, il est prévu une mixité filles-garçons. Chacun peut avoir des stéréotypes précis sur le football, mais au cours d'un déplacement inopiné sur le site, nous avons constaté une mixité d'âge, de sexe et de thématiques. Le football ne fait pas forcément office de point centralisateur à 100 %. Il a été constaté que des passerelles s'établissent. Il ne s'agit pas de stages de langue étrangère, mais à travers la richesse et les trajectoires des enfants, je peux affirmer que l'on en apprend énormément et que le football n'est qu'un subterfuge.

Certains enfants peuvent être en décrochage scolaire. D'autres ont été concernés de près ou de loin par la COVID en lien avec la profession de leurs parents, notamment dans le cadre des familles monoparentales. Nous faisons également appel aux associations de parents d'élèves et au tissu associatif pour identifier les enfants pouvant être concernés par ces critères rendus éligibles par l'État. Nous avons des critères en termes de nombre, de mixité de sexe et de situations, à savoir les femmes isolées, les familles monoparentales ou présentant des aspects sociaux. En outre, un intérêt doit être porté aux enfants qui sont soumis à l'actualité en lien avec le métier de leurs parents, notamment dans le secteur hospitalier, et qui ne pourront partir en vacances pendant cette période.

Monsieur le Maire – Merci, Madame BOUDJEMAI, de cette réponse et de ce dispositif « Colo apprenante » qui s'inscrit dans les actions menées durant les vacances d'été.

Je tiens à souligner l'accueil de loisirs, les séjours été qui concernent près de 200 jeunes et les mini-séjours de trois jours organisés pour les enfants qui sont en centre de loisirs et qui ne partent pas en vacances. Cette offre large et complète, qui permet à de nombreux jeunes de passer des vacances à Livry-Gargan ou ailleurs de façon encadrée, s'étoffe d'année en année.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N°2022-07-15 : CONVENTION D'ADHÉSION AU RÉSEAU MICRO-FOLIES

Madame MOULINAT-KERGOAT – Nous avons ouvert la Micro-Folie le 14 mai sur la base d'un musée numérique, un fab lab, avec différents types d'éléments. La Villette, qui est notre partenaire sur les Micro-Folies puisqu'il s'agit de son concept, vient de nous faire parvenir une charte d'adhésion.

L'objet de la présente délibération est d'acter l'adhésion au réseau Micro-Folies, ce qui implique :

- de répondre aux trois ambitions du projet initié par La Villette consistant à animer les territoires, offrir des chefs-d'œuvre en accès à tous et favoriser la création ;
- de garantir un accès libre et gratuit à la Micro-Folie ;
- d'animer régulièrement en lien avec les différents acteurs du territoire pour attirer une diversité de publics ;
- de participer aux réunions d'animation du réseau Micro-Folies. Notre Directeur de la Culture participait à l'une de ces réunions cette semaine. Il est très intéressant que les différentes Micro-Folies se fréquentent de façon régulière ;
- de prendre en compte les propositions de programmation des autres membres du réseau Micro-Folies ;
- d'assurer la communication des Micro-Folies auprès des habitants en respectant la charte graphique de La Villette. En échange, la Collectivité produira des éléments d'évaluation de façon régulière auprès de La Villette.

Je profite de cette délibération pour annoncer au Conseil municipal que la Micro-Folie a dépassé le nombre de 1 000 visiteurs. Elle a ouvert le 14 mai et a accueilli 619 élèves, 22 enfants des centres de loisirs, 6 seniors de l'EHPAD Émile Gérard, 3 usagers de l'espace dynamique d'insertion au lycée, 176 visiteurs libres avec réservation et 180 visiteurs sans réservation.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la charte d'adhésion au réseau Micro-Folies à conclure avec l'établissement public du parc et de la grande Halle de La Villette, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte d'adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution, d'autoriser Monsieur le Maire à reconduire l'adhésion au réseau Micro-Folies tous les ans et d'inscrire l'ensemble des crédits correspondants au budget communal en sachant que la dépense totale s'établit à 1 000 euros TTC d'adhésion annuelle.

Monsieur le Maire – Merci, Madame MOULINAT-KERGOAT. Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N°2022-07-16 : GARANTIE D'EMPRUNT À CONCLURE AVEC LA SOCIÉTÉ BATIGERE POUR LA CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS AU 19 À 23 AVENUE LUCIE AUBRAC

Monsieur BÉRÉZIN – Mesdames et Messieurs, bonsoir. Il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur une demande de garantie d'emprunt de la Société BATIGERE. Par un courrier du 17 juin 2020, la Société BATIGERE a sollicité une garantie d'emprunt communal pour un prêt d'un montant global de 3 009 088 euros à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer une acquisition en VEFA de dix-huit logements. Quatre logements ont été réservés à la commune en contrepartie d'un accord de principe signé par cette dernière garantissant l'emprunt de cette opération. Il s'agit d'un T4 en PLAI, d'un T3 et d'un studio en PLUS et d'un T4 en PLS.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la garantie accordée par la commune à la Société BATIGERE.

Monsieur le Maire – Merci, Monsieur BÉRÉZIN. Je cède la parole à Madame HODE.

Madame HODE – Pouvez-vous préciser la différence entre le Prêt BOOSTER et le PHB, et nous indiquer ce qu'entrevoient les bailleurs relativement aux répercussions de la hausse du Livret A ?

Monsieur BÉRÉZIN – J'aurai du mal à vous répondre sur les prêts contractés par les bailleurs.

Monsieur le Maire – Nous vous apporterons les éléments complémentaires.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La délibération est adoptée à la majorité par :

- 39 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves +

BERNARD Anne

BOUDJEMAI Kaissa +

AIDOUDI Salem

MANTEL Serge +

CRALIS Christophe

MONIER Annick +

LE BLEGUET Marie-Thérèse

MILOTI Donni +

GUIMARAES Odette

BORDES Roselyne

CARRATALA Henri +

LAFARGUE Jean-Claude

LE COZ Lucie

MICONNET Olivier

HERRMANN Marie-Catherine

MOULINAT-KERGOAT Hélène

ARNAUD Philippe

CARCREFF Corinne

ATTARD Gérard+

BARATTA Jean-Pierre

MAKHLOUF Dounia

LEROUX Pierre-Olivier

DI IORIO Rina

MARKARIAN Olivier +

MAUROBET Catherine

FOURNIER Marine

KOUCEM Yacine

CHASSAIN Clément

ADLANI Myriam

DJABALI Sara +

DELERUELLE Quentin

BEREZIN Serge

COLLET Marie-Madeleine

AOUATI Kheireddine

HODE Laurence +

PERRAULT Gérard et

ROSSINI Christel

HAMZA Ali

- 04 abstentions :

BACH Raphael + Nathalie JOLY

TRILLAUD Laurent + BITATSI-TRACHET Françoise

N°2022-07-17 : CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS À CONCLURE AVEC LA SOCIÉTÉ BATIGERE - CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS AU 19 À 23 AVENUE LUCIE AUBRAC

Monsieur BÉRÉZIN – Il est demandé d'autoriser la signature de la convention de réservation de quatre logements au 19-23 avenue Lucie Aubrac à Livry-Gargan en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de réservation avec ladite société des quatre logements susmentionnés.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à la majorité par :

- 39 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves +	ARNAUD Philippe	BEREZIN Serge
BERNARD Anne	CARCREFF Corinne	COLLET Marie-Madeleine
BOUDJEMAI Kaïssa +	ATTARD Gérard+	AOUATI Kheireddine
AIDOUDI Salem	BARATTA Jean-Pierre	HODE Laurence +
MANTEL Serge +	MAKHLOUF Dounia	PERRAULT Gérard et
CRALIS Christophe	LEROUX Pierre-Olivier	ROSSINI Christel
MONIER Annick +	DI IORIO Rina	HAMZA Ali
LE BLEGUET Marie-Thérèse	MARKARIAN Olivier +	
MILOTI Donni +	MAUROBET Catherine	
GUIMARAES Odette	FOURNIER Marine	
BORDES Roselyne	KOUCHEM Yacine	
CARRATALA Henri +	CHASSAIN Clément	
LAFARGUE Jean-Claude	ADLANI Myriam	
LE COZ Lucie	DJABALI Sara +	
MICONNET Olivier	DELERUELLE Quentin	
HERRMANN Marie-Catherine		
MOULINAT-KERGOAT Hélène		

- 04 abstentions :

BACH Raphael + Nathalie JOLY
TRILLAUD Laurent + BITATSI-TRACHET Françoise

N°2022-07-18 : GARANTIE D'EMPRUNT À CONCLURE AVEC LA SOCIÉTÉ BATIGERE POUR LA CONSTRUCTION DE 28 LOGEMENTS AU 28-30 BOULEVARD MAURICE BERTEAUX

Monsieur BÉRÉZIN – Il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur une demande de garantie d'emprunt de la Société BATIGERE.

La Société BATIGERE a sollicité une garantie d'emprunt communal pour un prêt d'un montant global de 4 941 499 euros à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer une acquisition en VEFA de vingt-huit logements à usage locatif. Six logements ont été réservés à la commune en contrepartie d'un accord de principe signé par cette dernière garantissant l'emprunt de cette opération. Il s'agit d'un T3 et d'un T4 en PLAI, d'un T2 et d'un T4 en PLUS, et d'un T2 et d'un T4 en PLS.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la garantie accordée par la commune à la Société BATIGERE.

Monsieur le Maire – Merci, Monsieur BÉRÉZIN. Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à la majorité par :

- 39 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves +

BERNARD Anne

BOUDJEMAI Kaissa +

AIDOU DI Salem

MANTEL Serge +

CRALIS Christophe

MONIER Annick +

LE BLEGUET Marie-Thérèse

MILOTI Donni +

GUIMARAES Odette

BORDES Roselyne

CARRATALA Henri +

LAFARGUE Jean-Claude

LE COZ Lucie

MICONNET Olivier

HERRMANN Marie-Catherine

MOULINAT-KERGOAT Hélène

ARNAUD Philippe

CARCREFF Corinne

ATTARD Gérard+

BARATTA Jean-Pierre

MAKHLOUF Dounia

LE ROUX Pierre-Olivier

DI IORIO Rina

MARKARIAN Olivier +

MAUROBET Catherine

FOURNIER Marine

KOUCEM Yacine

CHASSAIN Clément

ADLANI Myriam

DJABALI Sara +

DELERUELLE Quentin

BEREZIN Serge

COLLET Marie-Madeleine

AOUATI Kheireddine

HODE Laurence +

PERRAULT Gérard et

ROSSINI Christel

HAMZA Ali

- 04 abstentions :

BACH Raphael + Nathalie JOLY

TRILLAUD Laurent + BITATSI-TRACHET Françoise

N°2022-07-19 : CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS À CONCLURE AVEC LA SOCIÉTÉ BATIGERE POUR LA CONSTRUCTION DE 28 LOGEMENTS AU 28-30 BOULEVARD MAURICE BERTEAUX

Monsieur BÉRÉZIN – Il est demandé d'autoriser la signature d'une convention de réservation de six logements situés au 28-30 boulevard Maurice Berteaux à Livry-Gargan en contrepartie de la garantie d'emprunt accordé.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de réservation avec la Société BATIGERE des six logements susmentionnés.

Si Madame HODE souhaite obtenir des renseignements sur les prêts de la Société BATIGERE, je ne pourrai pas lui répondre non plus.

Monsieur le Maire – Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à la majorité par :

- 39 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves +

BERNARD Anne

BOUDJEMAI Kaissa +

AIDOU DI Salem

MANTEL Serge +

CRALIS Christophe

MONIER Annick +

ARNAUD Philippe

CARCREFF Corinne

ATTARD Gérard+

BARATTA Jean-Pierre

MAKHLOUF Dounia

LE ROUX Pierre-Olivier

DI IORIO Rina

BEREZIN Serge

COLLET Marie-Madeleine

AOUATI Kheireddine

HODE Laurence +

PERRAULT Gérard et

ROSSINI Christel

HAMZA Ali

LE BLEGUET Marie-Thérèse
MILOTI Donni +
GUIMARAES Odette
BORDES Roselyne
CARRATALA Henri +
LAFARGUE Jean-Claude
LE COZ Lucie
MICONNET Olivier
HERRMANN Marie-Catherine
MOULINAT-KERGOAT Hélène

MARKARIAN Olivier +
MAUROBET Catherine
FOURNIER Marine
KOUCEM Yacine
CHASSAIN Clément
ADLANI Myriam
DJABALI Sara +
DELERUELLE Quentin

- 04 abstentions :

BACH Raphael + Nathalie JOLY
TRILLAUD Laurent + BITATSI-TRACHET Françoise

**N°2022-07-20 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'EXPÉRIMENTATION
POUR UN PARCOURS DE SOINS COORDONNÉS DES ENFANTS ET
ADOLESCENTS – DISPOSITIF « SANTÉ PROTÉGÉE »**

Madame CARCREFF – Mes chers collègues, cette délibération vise à permettre au Centre Municipal de Santé de participer à l'expérimentation « Santé Protégée » qui a pour objectif de mettre en œuvre un parcours de soins coordonnés pour les enfants et les adolescents en protection de l'enfance. Ces mineurs constituent une population particulièrement vulnérable présentant des besoins spécifiques. Leur santé peut être touchée tout au long de leur vie par des violences, des négligences et des expériences négatives subies durant l'enfance.

L'objectif de « Santé Protégée » est d'améliorer la santé globale de ces enfants et adolescents en facilitant leur accès aux soins et leur suivi dans un cadre de parcours coordonnés. Un bilan de santé sera effectué à l'entrée dans le dispositif par un médecin référent. Dans un contexte où il est difficile de trouver un médecin traitant, le majeur responsable ayant l'autorité parentale pourra désigner le médecin référent comme médecin traitant. Ce dispositif devrait concerner une dizaine d'enfants par an.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'adhésion à ce dispositif.

Monsieur le Maire – Merci, Madame CARCREFF. Y a-t-il des questions ? Je cède la parole à Madame HODE.

Madame HODE – Il s'agit d'une excellente initiative. Cette expérimentation est très intéressante.

Je voudrais savoir si nous ne pourrions reprendre une proposition datant de plusieurs années visant à mettre en place une expérimentation en direction des jeunes de la Mission locale qui sont âgés de 18 à 25 ans et qui connaissent également des difficultés considérables de santé mentale et physique. Nous proposons de longue date une convention entre le CMS et la Mission locale pour assurer le suivi de ces jeunes qui sont souvent en situation de précarité. Nous pensons qu'il pourrait s'agir d'un élément important en l'absence de médecin à la Mission locale. Nous proposons une convention afin d'assurer un suivi médical au CMS pour ces jeunes.

Monsieur le Maire – Merci, Madame HODE. Je vous informe que ce dispositif est en cours avec la Mission locale.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie mes chers collègues.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N°2022-07-21 : DÉNOMINATION DES CRÈCHES DE SULLY

Madame LE COZ – Bonsoir mes chers collègues. Il est proposé de dénommer deux nouvelles crèches correspondant au multi-accueil Sully. Nous avons travaillé avec les Directrices et les équipes sur site, lesquelles ont établi une liste de noms. Le choix a ensuite été fait en Bureau municipal et s'est porté sur les dénominations suivantes : « Le Brin d'Éveil » et « Au Fil des Pas ». La scission du multi-accueil Sully permettrait la création de cinq places sans coût supplémentaire.

Il est demandé au Conseil municipal de dénommer ces deux nouvelles structures.

Monsieur le Maire – Merci, Madame LE COZ. Y a-t-il des questions ? Je cède la parole à Monsieur TRILLAUD.

Monsieur TRILLAUD – Nous nous félicitons de cet ajout de cinq berceaux, mais nous interrogerons sur la motivation du choix de scinder la crèche en deux, si ce n'est que de présenter des avantages organisationnels.

Monsieur le Maire – Je cède la parole à Madame HODE.

Madame HODE – Je souhaite connaître les conséquences de cette scission au niveau du personnel. Y aura-t-il une Directrice supplémentaire pour assurer ces fonctions ?

Monsieur le Maire – Madame LE COZ, pouvez-vous répondre à Monsieur TRILLAUD et à Madame HODE ?

Madame LE COZ – La scission du multi-accueil Sully, qui est très grand et dont l'organisation est complexe, émane d'une demande de notre personnel, lequel nous a proposé le projet que nous avons accepté.

Une Directrice sera affectée puisqu'il s'agit d'une structure d'une capacité de 45 places et d'une autre de 35 places. Nous avons une Directrice et une adjointe sur le multi-accueil Sully. Nous aurons deux Directrices.

Monsieur le Maire – Merci, Madame LE COZ.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie pour ce « Brin d'Éveil » et « Au Fil des Pas ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N°2022-07-22 : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COLLECTIVITÉ

Monsieur le Maire – Ce règlement intérieur a pour ambition de garantir un traitement équitable des agents et de faciliter l'application des règles et prescriptions édictées par le statut de la fonction publique territoriale, notamment en matière de règles de vie de la Collectivité, de gestion du personnel, des locaux et du matériel, d'organisation du temps de travail, de connaissance du statut, d'avantages instaurés par la commune, d'hygiène et de sécurité.

Ce travail a été mené par la Direction des Ressources Humaines afin d'adopter ce nouveau règlement en concertation avec les représentants du personnel et l'ensemble des Directions de service.

Y a-t-il des questions ? Je cède la parole à Madame HODE.

Madame HODE – Comme j'ai eu l'occasion de l'évoquer en Conseil d'administration du CCAS, ce document est une compilation de différents textes réglementaires et législatifs, mais je souhaite revenir sur la forme. Je sais que ce type de remarque vous agace, mais j'y tiens pour plusieurs raisons car il sera distribué au personnel et à d'autres personnes. Il est intéressant pour les agents qui passent des concours car il s'agit d'une compilation des éléments à connaître dans ce cadre. Cependant, la partie portant sur la présentation de la ville manque totalement de rigueur. Je la trouve faiblarde. Pour un document destiné aux agents, elle aurait pu être travaillée davantage. En outre, elle n'est pas très intéressante et manque de pertinence. Je m'abstiendrai car je regrette que le travail ne soit pas de plus grande qualité sur la présentation de la ville. Nous disposons d'informations intéressantes et d'études. Les photos d'élus sont utiles, mais des éléments plus importants sont à faire remonter.

Monsieur le Maire – Merci, Madame HODE. Le règlement intérieur est évolutif. Des éléments seront amenés à changer dès son adoption puisque les textes de loi évoluent très régulièrement dans la fonction publique territoriale.

Ce qui est plutôt intéressant est ce qui est réellement vécu par les agents, notamment la journée d'accueil des nouveaux arrivants afin de leur permettre de vivre concrètement leur arrivée dans la Collectivité avec une visite, une explication de la fonction publique territoriale et de la ville sur une journée complète avec présentation des différents services. Au-delà de ce document obligatoire pour une Collectivité, il convient de s'attacher à ce qui est apporté aux agents. Je me félicite de cette journée d'accueil qui a été créée voici quatre ou cinq ans et qui rend concret l'accueil d'un nouvel agent au sein de la Collectivité.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à la majorité par :

- 36 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves +

BERNARD Anne

BOUDJEMAI Kaïssa +

AIDOU DI Salem

MANTEL Serge +

CRALIS Christophe

MONIER Annick +

LE BLEGUET Marie-Thérèse

MILOTI Donni +

GUIMARAES Odette

BORDES Roselyne

CARRATALA Henri +

LAFARGUE Jean-Claude

LE COZ Lucie

MICONNET Olivier

HERRMANN Marie-Catherine

MOULINAT-KERGOAT Hélène

ARNAUD Philippe

CARCREFF Corinne

ATTARD Gérard+

BARATTA Jean-Pierre

MAKHLOUF Dounia

LE ROUX Pierre-Olivier

DI IORIO Rina

MARKARIAN Olivier +

MAUROBET Catherine

FOURNIER Marine

KOUCEM Yacine

CHASSAIN Clément

ADLANI Myriam

DJABALI Sara +

DELERUELLE Quentin

BEREZIN Serge

COLLET Marie-Madeleine

AOUATI Kheiredine

HAMZA Ali

07 abstentions :

BACH Raphael + Nathalie JOLY

TRILLAUD Laurent + BITATSI-TRACHET Françoise

HODE Laurence +

PERRAULT Gérard

ROSSINI Christel

N°2022-07-23 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire – Il s'agit de modifier le taux d'emplois concernant le poste de praticien hospitalier en passant d'un temps non complet de cinq heures hebdomadaires à un temps non complet de huit heures hebdomadaires.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N°2022-07-24 : ATTRIBUTION DU RIFSEEP À CERTAINS AGENTS CONTRACTUELS DE CATÉGORIE C

Monsieur le Maire – Il est proposé au Conseil municipal de délibérer afin que le régime indemnitaire de fonction soit également attribué à des contractuels, notamment sur des métiers et missions spécifiques au regard de la difficulté de recrutement d'agents sur certains postes, notamment sur la filière technique.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Êtes-vous contre une revalorisation des agents de catégorie C, Monsieur TRILLAUD ?

Monsieur TRILLAUD – Il me semble que les syndicats ont voté contre. Tout n'est pas clair.

Monsieur le Maire – Vous avez voté du même côté que le syndicat minoritaire. Une majorité a voté pour ce régime indemnitaire avec quatre votes favorables et trois abstentions. Les représentants du personnel n'ont pas voté contre.

Qui est contre ? Vous n'avez pas changé d'avis. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à la majorité par :

39 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves +

BERNARD Anne

BOUDJEMAI Kaïssa +

AIDOUDI Salem

MANTEL Serge +

CRALIS Christophe

MONIER Annick +

LE BLEGUET Marie-Thérèse

MILOTI Donni +

GUIMARAES Odette

BORDES Roselyne

CARRATALA Henri +

LAFARGUE Jean-Claude

LE COZ Lucie

MICONNET Olivier

HERRMANN Marie-Catherine

MOULINAT-KERGOAT Hélène

ARNAUD Philippe

CARCREFF Corinne

ATTARD Gérard+

BARATTA Jean-Pierre

MAKHLOUF Dounia

LEROUX Pierre-Olivier

DI IORIO Rina

MARKARIAN Olivier +

MAUROBET Catherine

FOURNIER Marine

KOUCEM Yacine

CHASSAIN Clément

ADLANI Myriam

DJABALI Sara +

DELERUELLE Quentin

BEREZIN Serge

COLLET Marie-Madeleine

AOUATI Kheireddine

HODE Laurence +

PERRAULT Gérard et

ROSSINI Christel

HAMZA Ali

04 voix contre :

BACH Raphael + Nathalie JOLY

TRILLAUD Laurent + BITATSI-TRACHET Françoise

L'ensemble des délibérations ont été passées. Je remercie les élus de cette soirée et des débats que nous avons pu avoir. Je remercie les élus de la majorité d'avoir présenté l'ensemble des délibérations qui montrent que les projets avancent, notamment concernant la jeunesse âgée de zéro à vingt-cinq ans avec la création d'une crèche et la mise en place de dispositifs permettant l'accompagnement de nos jeunes. Nous identifierons des possibilités de résoudre les problématiques de stationnement dans la ville qui viendraient en complément de la création de places de stationnement, ce qui nécessite d'organiser l'existant. Je remercie les élus de la majorité qui ont travaillé sur les travaux au sein des structures et établissements, notamment le terrain synthétique, la rénovation du sol du gymnase Zami, la réfection de la cour de l'école Jacob 1 et la réfection des sanitaires de l'école maternelle Jaurès 1, auxquels s'ajoutent les travaux de voirie qui interviendront dans différentes rues par secteur avec le début des travaux de la gare de Gargan. La visite de chantier se déroulera le 29 août 2022 à 10 heures, ce qui permettra aux élus d'en constater l'avancée. Vous recevrez les différentes invitations à cet effet.

Je cède la parole à Madame HODE.

Madame HODE – Je vous ai adressé la question suivante : « *Que comptez-vous faire pour régler les nuisances sonores au 31 allée Michelet et assurer la tranquillité des riverains ?* ».

Monsieur le Maire – Je cède la parole à Monsieur TRILLAUD.

Monsieur TRILLAUD – On ne peut pas parler de la création d'une nouvelle crèche.

Monsieur le Maire – Non. J'ai dit que nous avons cinq places supplémentaires.

Monsieur TRILLAUD – J'ai entendu : « *On a créé une nouvelle crèche* ».

Monsieur le Maire – Non. Il s'agit de cinq places.

Monsieur TRILLAUD – D'accord. Merci.

Monsieur le Maire – Pour répondre à la question de Madame HODE qui m'a été posée de façon très succincte, à savoir : « *Pouvez-vous résoudre les problématiques au 31 allée Michelet ?* » et afin que l'assemblée puisse comprendre le contexte, je précise que les nuisances sonores sont essentiellement dues à des aboiements de chien. Sur demande et appels téléphoniques de riverains, différentes interventions de la Police municipale ont eu lieu auprès du propriétaire du chien et des procès-verbaux ont été dressés. Je recommande aux riverains qui subissent ces nuisances sonores en journée et en soirée de continuer à appeler la Police municipale. Le propriétaire recevra les procès-verbaux et les amendes afférentes.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances, qu'elles se déroulent à Livry-Gargan ou ailleurs. Qu'elles vous soient profitables, reposantes et vous permettent de passer des moments en famille ou avec des proches afin de profiter de ces moments si particuliers et importants à l'équilibre de notre vie très active en tant qu'élus et sur le plan professionnel ! Je vous remercie. Bonne soirée à tous !

La séance est clôturée.



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental